

Séance du Conseil général du 14 décembre 2020

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 septembre 2020
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 28 septembre 2020
4. Informations du Bureau
5. Point de situation concernant l'assainissement et l'agrandissement de la STEP :
 - Présentation par le CM
 - Discussion générale
6. Examen et approbation du budget 2021 :
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2021
7. Réponse du Conseil municipal à un Postulat :
 - 7.1. Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz
8. Modification du Règlement du Conseil général :
 - Présentation par le Rapporteur de la délégation du Bureau
 - Préavis du Bureau
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Cher public. Je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil général du 14 décembre 2020. Le Conseil général a été convoqué en date du 19 novembre dernier, soit dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Au sujet des délais de la directive concernant le budget, je vous remercie pour votre compréhension dans la remise des documents cette année. Avec l'administration, nous serons plus attentifs pour un respect strict lors du prochain budget. Je souligne toutefois que les documents, en particulier les amendements, étaient à votre disposition en ligne pour vos séances de préparation. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. Je dois excuser ce soir les conseillers généraux suivants : Nathalie Baré, Laurent Corminboeuf, Loan Cottet.

Comme annoncé et au vu des mesures sanitaires prises par la Confédération, je vous rappelle que notre assemblée peut se dérouler car elle figure dans les réunions exceptionnelles autorisées. Toutefois, je vous remercie de vous conformer au plan de protection strict mis en place. En particulier, je vous rappelle de porter le masque durant toute la durée de la séance, ainsi que de vous lever pour parler au micro réservé à votre groupe, sans le toucher. Je tiens ici à remercier l'administration communale pour la mise en place de la salle et les mesures de protection exigées.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel nominatif des conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Excusée.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Corminboeuf Laurent, Excusé.

Cottet Loan, Excusé.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente.

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

CONSEIL GENERAL

Gaillard David, Présent.
Genolet Lionel, Présent.
Germond Jérôme, Présent.
Gex-Fabry Alexis, Présent.
Gex-Fabry Romain, Présent.
Gollut Emmanuel, Présent.
Jomini Jonathan, Présent.
Kunz Reto, Présent.
Lattion Eric, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Parvex Romain, Présent.
Piazza-Vidal Vanessa, Présente.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: Merci. Le décompte fait état de 42 conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2 : Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 11 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

CONSEIL GENERAL

3. Approbation des procès-verbaux

Intervention de Vuille Côme: Nous passons au point 3: Approbation des procès-verbaux de la séance du 28 septembre 2020. Je tiens à remercier tout d'abord, la secrétaire du Conseil général et l'administration communale pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 septembre 2020, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Si ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 septembre 2020 sont priés de lever la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 septembre 2020 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 28 septembre 2020, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas, les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 28 septembre 2020 sont priés de lever la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel de la séance du 28 septembre 2020 est donc adopté à l'unanimité et merci aux scrutateurs. Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : Les informations du Bureau.

4. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau s'est réuni en date du 17 novembre 2020 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, il a notamment arrêté l'ordre du jour de ce soir d'entente avec le Conseil municipal. Le bureau a également discuté du Message reçu du Conseil municipal concernant le dossier du changement de zone, lié à la nouvelle caserne. Au vu de la fin prochaine de cette législature, le Bureau a estimé que le délai pour traiter ce point ce soir était trop court et qu'il était peu cohérent de confier l'examen du dossier à une commission de cette législature, pour une décision lors de la prochaine. Ce dossier sera donc transmis au prochain Bureau qui sera nommé. Il en sera de même concernant le dossier Eurotube, si le Message du Conseil municipal devait nous parvenir avant la fin de l'année.

En outre, le Bureau a analysé le travail de la sous-commission concernant la modification du règlement du Conseil général et a adopté son préavis. Je vous informe encore que depuis cette dernière séance du Bureau, un postulat a été déposé par le groupe UDC intitulé : « Pour une animation culturelle sur notre territoire communal ». Ce postulat sera transmis au Bureau de la prochaine législature pour examen de sa recevabilité et, le cas échéant, pour une mise à l'ordre du jour futur. Enfin, comme nous sommes en fin de législature, je vous rappelle que ce sera le Conseil municipal qui convoquera les élus de la nouvelle période avant le 30 janvier 2021 pour la séance constitutive. Les autres dates de séance seront fixées par le nouveau Bureau, d'entente avec le Conseil municipal.

Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons au point 5 de l'ordre du jour : Point de situation concernant l'assainissement et l'agrandissement de la STEP.

CONSEIL GENERAL

5. Point de situation concernant l'assainissement et l'agrandissement de la STEP

Intervention de Vuille Côme: Le point figure à la demande du Conseil municipal, qui a souhaité faire le point avec le Conseil général sur l'avancement de ce dossier. Pour ce faire, il a invité les représentants du Bureau Holinger, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous. Ce point se déroulera de la manière suivante : dans un premier temps, le Conseil municipal avec l'appui du bureau Holinger, nous présentera l'état du dossier. Ensuite, la discussion générale sera ouverte pour permettre les questions des conseillers généraux. Je tiens à vous rappeler ici qu'il s'agit d'une présentation et qu'il n'y a donc aucune décision formelle sur ce sujet ce soir.

Cela étant dit, je passe la parole au Conseil municipal pour sa présentation.

a. Présentation par le CM

Intervention de Vieux Mikaël: Chers Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les invités, Chers invités et Chers collègues. Ce soir le but de cette présentation, c'était de pouvoir répondre aux différentes questions de la Cogest qui étaient survenues suite en fait à une demande de modification du subventionnement et d'un nouveau montant annoncé auprès du Canton afin de pouvoir toucher les subventions qui nous étaient dues. Et ce soir, en fait, je ne veux pas faire très long puisque le but c'est vraiment de laisser au bureau la présentation complète et globale du projet de STEP, où on en est aujourd'hui. Pour ce faire, je vais directement passer la parole à Monsieur Jürg Schweitzer, du bureau Holinger qui sera accompagné de Monsieur Philippe Haller et donc qui pourront nous faire une présentation complète, c'est pour cela que je ne veux pas trop rentrer dans les détails moi. Voilà, merci.

Intervention de Schweitzer Jürg du bureau Holinger: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci pour cette introduction et la présentation. Je précise qu'on est ici sur la table d'un des groupes, mais nous n'avons pas de couleur politique, bien évidemment. Donc on va vous présenter ce sujet de la station d'épuration à deux, donc Philippe Haller qui est le chef de projet qui s'occupe de tous les aspects techniques de ce projet et moi-même, Jürg Schweitzer, membre de la direction du bureau. On a prévu différents points donc tout d'abord : refaire un petit historique du projet ; rappeler ensuite, où on en est aujourd'hui concrètement sur le chantier ; un point sur la suite des opérations ; au point 4, la situation financière du projet avec une situation de dépassement de crédit, sur laquelle on va vous donner un certain nombre d'informations et de détails ; le point des subventions ; finalement revenir sur cette décision comparative entre le projet communal et l'éventuel projet régional Futurostep ; et finalement un point d'information sur la question discutée et débattue du traitement des micropolluants.

Alors, pour l'historique donc dès 2014, le premier avant-projet par le bureau BG ; en 2016 un appel d'offres pour désigner un bureau d'ingénieurs, que notre bureau a remporté ; ensuite, une étape de projet d'ouvrage qui a abouti au montage d'un devis général sur la base duquel vous avez en juin 2017 voté un crédit de 17 millions.

Automne 2017, la mise à l'enquête et ensuite, 2017 jusqu'au début 2018, les principaux appels d'offres, soumissions, marchés publics ; en juin 2018 le permis de construire a été délivré et ensuite, on y reviendra tout à l'heure, il y a eu un arrêt du projet d'environ une année pour étudier la possibilité d'un regroupement régional avec le projet Futurostep de Monthey. Suite à cet arrêt en juin 2019, le projet a repris avec une décision de poursuivre le projet communal. En novembre 2019, nous avons commencé le chantier concret avec des travaux préparatoires de déplacement de conduites et autres. Et à partir de mars 2020, le gros œuvre a débuté. Alors, pour la suite, je vais passer la parole à Philippe Haller qui va commencer par un petit tour du chantier.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Haller Philippe: Merci beaucoup. Donc ici et je vais commencer par vous montrer quelques photos du chantier depuis le début du chantier, pour que vous vous rendiez un peu compte à quoi ça ressemble et où on en est aujourd'hui. Donc, ici, c'est une photo de mai 2020. Donc c'est juste quelques mois après le début du chantier. Donc on est ici en phase de terrassement, donc on voit qu'on doit creuser assez profondément pour aller récupérer ces eaux usées.

CONSEIL GENERAL

Et on voit aussi que c'est assez compliqué donc il y a une enceinte de palplanche, donc toute l'enceinte de fouille est fermée parce qu'il y a de l'eau là au fond, donc il y a aussi des pompes la derrière pour abattre le niveau de la nappe, pour qu'on puisse creuser assez profondément sans qu'on soit les pieds dans l'eau. Ici, c'est une vue aérienne par drone, en août 2020, donc on voit la zone où on était avant c'était ici. On voit que les bétons sortent gentiment, ici on voit les grands bassins biologiques qui sont en cours d'exécution. On voit ici aussi une dalle qui est en cours de bétonnage. Et puis encore 3 mois plus tard, donc ça c'est juste il y a 2-3 semaines. On voit que maintenant, les bassins ils sont terminés. Ici, on a aussi un autre bâtiment qui est terminé en béton. On a ici un digesteur et un stockeur qui sont nouveaux aussi. Et ce qu'on se rend compte sur cette photo aussi c'est que c'est assez serré. Donc, on a ici l'ancienne STEP qui doit rester en service pendant toute la période du chantier pour traiter les eaux usées, on ne peut pas arrêter la STEP et à côté on construit une nouvelle STEP pendant que l'autre, elle est en activité. Et ici encore une photo de la semaine passée, donc on a mis de l'eau dans les bassins pour tester l'étanchéité parce que ces ouvrages doivent être étanches. Et on voit aussi qu'il y a déjà certaines conduites qui sont construites, il y a des garde-corps, donc ça avance. Ici en arrière-plan on voit aussi qu'il y a la couverture du bâtiment qui est en cours. En général, c'est un chantier qui avance bien. On n'a pas de retards liés au coronavirus ou autres. Et avec ça maintenant, je vais passer au futur. Donc qu'est-ce qu'on a prévu l'année prochaine ?

Voilà, donc ici vous voyez, c'est un plan de la STEP, de la nouvelle STEP. Donc qu'est-ce qu'on va construire ou qu'est-ce qu'on est en train de construire ? Ici, en bleu, vous voyez déjà, ce sont tous les ouvrages qu'on a construits. Donc le béton qu'on a déjà coulé à ce jour. Et ce qu'on va faire en début d'année prochaine, c'est qu'on va mettre des équipements dans ces ouvrages, donc il y a des machines, des pompes, des conduites, etc. Donc ça, ça va nous prendre jusqu'en avril à peu près. Après, il y a des raccordements électriques à faire et puis l'été prochain en juin et juillet, on va mettre en service cette partie de STEP. Donc, on voit, c'est une grosse partie de la nouvelle STEP qui sera mise en service, ça sera à peu près le 80%. Et du coup, l'été prochain, on va déjà avoir un rejet qui sera nettement meilleur qu'aujourd'hui. Donc, aujourd'hui, on a une situation où la capacité, elle est en limite de charge, on a souvent des dépassements des normes, et ça, ce ne sera plus le cas à partir de juin-juillet, l'année prochaine.

On a ensuite une deuxième phase des travaux. On va commencer par démolir certains ouvrages existants. Donc il y a des bassins qui sont démolis, il y a le bâtiment administratif aussi qui est démolie parce qu'il est refait à neuf. Et après on va assainir certains bassins donc traiter les bétons pour qu'on puisse continuer à les utiliser pendant encore de nombreuses décennies.

Suite à ça, il y aura de nouveau des équipements électromécaniques et des installations électriques et on prévoit une mise en service de cette deuxième phase, donc de la nouvelle STEP complète pour dans une année, pour Noël l'année prochaine. Suite à ça, il restera juste encore certains éléments de second œuvre pour le bâtiment administratif à finir, qui sera mis à disposition en février 2022 à peu près. Donc ça, c'était un point sur la situation où on en est aujourd'hui et puis le planning qu'on a prévu pour le futur et je passe maintenant à l'aspect financier.

Donc c'est écrit assez petit, j'imagine qu'au fond vous n'arrivez pas à tout lire. Donc la première colonne ici en fait, ce sont les chiffres du crédit qui a été voté en 2017. Donc ce sont les 17 millions que mon collègue a évoqué tout à l'heure. Donc c'est séparé par catégorie d'ouvrage, donc on a d'abord le génie civil, les équipements électromécaniques etc., pour arriver à un montant TTC du devis donc avec la TVA comprise, avant subvention, de 16,78 millions de francs. Donc ça, c'est le coût brut de la STEP avant déduction des subventions auxquelles on viendra un peu plus tard. Je vais maintenant vous montrer la situation actuelle, donc la projection qu'on a à fin 2020 sur le devis de la STEP. Je vais vous présenter ces chiffres d'abord pour qu'on voit où on en est, et sur la slide prochaine, je vais ensuite expliquer les raisons des différents dépassements.

CONSEIL GENERAL

Donc, le premier poste il concerne le génie civil. Donc, c'est tout ce qui est terrassement, gros œuvre, donc c'est du béton et constructions métalliques. Au devis en 2017, on avait ici un montant de CHF 6'007'000.- et l'état aujourd'hui à fin 2020, il se situe à CHF 7'735'000.-, soit un dépassement de CHF 1'728'000.- sur ce poste. La dernière colonne, elle indique le pourcentage des travaux qui sont déjà adjugés. Donc, sur ce poste-là, en fait, il y a 94% qui sont déjà adjugés. Ça veut dire qu'ils sont sous contrat, où on a une entreprise et un contrat avec elle, ou plusieurs entreprises. Le deuxième poste, c'est tous les équipements électromécaniques, donc c'est des pompes, des machines, etc. et des conduites. Le montant qui était au devis en 2017 c'était CHF 4'521'000.-. Aujourd'hui, on est à CHF 5'041'000.-, soit CHF 520'000.- de plus. Et ici on a adjugé le 100% des travaux. Donc là, on sait avec quelle entreprise on travaille jusqu'à la fin du chantier. Il y a du second œuvre, pour l'instant c'est encore les chiffres du devis. Donc c'est CHF 593'000.-. Ici, on est en train de faire rentrer les soumissions. Donc on est en train d'établir les contrats, mais pour l'instant on a 0% d'adjudication sur ces montants.

Intervention de Gollut Emmanuel : Peut-on poser des questions ?

Intervention de Vuille Côme: On va laisser finir la présentation, ensuite j'ouvrerais la discussion pour les questions. Vous pouvez les noter si jamais et on pourra revenir après sur les slides si besoin.

Intervention de Haller Philippe : Et donc je passe au poste suivant, c'est tout ce qui est électricité et automatisation. Ici au devis, on avait CHF 1'548'000.-. Aujourd'hui, on est à CHF 1'821'000.-, soit CHF 273'000.- de plus. Ici, on a aussi 100% qui sont adjugés.

Ensuite, un poste un peu général où il y a des frais secondaires dedans, des honoraires de spécialistes, l'assurance de chantier, etc., où on est aujourd'hui à CHF 303'000.- contre CHF 200'000.- en 2017, soit CHF 103'000.- de plus. Les honoraires du planificateur général, donc c'est nous, on est aujourd'hui à CHF 1'526'000.- soit, CHF 126'000.- de plus. Et finalement, les divers et imprévus, ça, c'est un poste qu'on a pu diminuer, vu que vous voyez dans la dernière colonne, on a adjugé aujourd'hui déjà le 90% de tous les travaux de la STEP et du coup, les imprévus, ils ont diminué. Donc ce poste, il a diminué de CHF 543'000.- aujourd'hui. Finalement, il y a encore un poste qui n'était pas au devis en 2017, c'est le coût qui est lié à l'arrêt, pour faire l'étude de se regrouper avec Cimo. Donc ça, ça a eu un coût extraordinaire de CHF 611'000.- et je viendrai sur la prochaine slide pour expliquer ce qui est dans ce montant. La somme sur tous ces montants, donc c'est tous des montants qui étaient hors taxes, si on rajoute la TVA, on arrive à la dernière ligne. Donc, en 2017, le devis il était à CHF 16'788'000.-, sur base de quoi on a voté un crédit à 17 millions. Et aujourd'hui, ce chiffre, il est à CHF 19'768'000.- soit, CHF 2'988'000.- au-dessus et comme j'ai mentionné avant, on a 90% des coûts qui sont sous contrat aujourd'hui.

Donc ça, c'est une première présentation selon les différents métiers sur le chantier, et je passe maintenant à la raison, aux explications du pourquoi de ces dépassements.

Donc, ici en première ligne, on a le budget de 2017 donc c'était CHF 16'780'000.-. Et maintenant, je vais détailler les différentes raisons. Donc, on a d'abord différentes améliorations du projet qui ont fait que ça coûte plus cher. Donc, on a déjà une redondance d'équipements. Donc, pour que s'il y a des équipements qui tombent en panne, que la STEP elle puisse continuer de fonctionner très bien. Il y a l'amélioration de l'ergonomie d'exploitation, l'optimisation du programme de locaux et des équipements du bâtiment administratif, pour un montant de CHF 981'000.-.

CONSEIL GENERAL

Ensuite, on a eu divers imprévus géotechniques. Donc d'abord peut-être, on a dans le permis de construire, on a eu des exigences de la part du Canton, qui voulait qu'on fasse des études géotechniques supplémentaires qui ont eu un coût. Ensuite, on a aussi eu des difficultés avec le rabattement de la nappe, donc la première photo que je vous ai montrée, on voyait que c'est une installation assez conséquente et en fin de compte, on a dû pomper plus longtemps que ce qu'on pensait, parce qu'il y a plus d'eau qui venait que ce qu'on avait imaginé, même avec les études géotechniques supplémentaires.

Ensuite, il y a l'arrêt du projet qui a eu un coût TTC de CHF 658'000.-. Donc avant, c'était hors taxes, là c'est TTC. Là-dedans, il y a d'un côté c'est des renchérissements qui sont liés au coût du métal par exemple, qui a évolué entre 2017 et aujourd'hui. Il y a des offres qui sont sorties de période de validité aussi. Donc, il faut imaginer qu'on avait des offres prêtes à signer en 2018 avant l'arrêt du projet. Et après ces offres, elles sont sorties de période de validité. Il a fallu renégocier ces contrats, les prix ont évolué suite à ça et il y a aussi eu des séances supplémentaires et la reprise des études par le bureau. Donc pour un coût de CHF 658'000.- TTC. Il y a aussi eu des sous-estimations dans le devis initial. Donc ici, ce qu'on se rend compte aujourd'hui, c'est que le crédit, il avait été voté tôt dans le processus. Donc, notre bureau a commencé à travailler sur le projet en 2016 et en début 2017, on a transmis un message à l'assemblée communale pour voter le crédit. Donc ça, ça a fait qu'il y a eu différents montants qui sont venus par après, dont on a pris connaissance qu'après. Entre autres des provisoires, il y a eu des réhabilitations de béton qu'on avait sous-estimées. Il y a toute l'histoire des polluants du bâtiment dans le bâtiment administratif. Il y a eu aussi une surcharge des fournisseurs d'équipements électromécaniques, donc toutes les machines pour les STEP. Il y a beaucoup de STEP qui se construisent aujourd'hui, ce qui fait que l'offre, elle est faible et il y a beaucoup de demandes, ce qui augmente les prix. On doit déplacer le transformateur, ce qu'on imaginait à l'époque que ce serait à la charge de la Romande Energie, et en fin de compte, c'est à la charge de la commune. Et en fin de compte, il y a aussi eu une sous-estimation des avant-métrés. Je l'ai déjà mentionné avant, on a diminué les imprévus, vu qu'il y a une partie des imprévus qui sont déjà arrivés. Donc, on a pu diminuer les imprévus de CHF 584'000.-, vu que l'incertitude, elle diminue avec le projet.

Donc, en additionnant tout cela ensemble, on arrive aux CHF 19'768'000.- qui sont la projection, état aujourd'hui.

Donc, encore une fois ça, c'est le montant sans déduction des subventions. Donc, je passe maintenant à l'explication où je vous présente les chiffres des subventions. Donc ici, j'ai repris dans la première colonne les chiffres de 2017 ou 2018. Et, dans la deuxième colonne, on a les chiffres de 2020. Donc encore une fois le devis général en 2017 c'était CHF 16'780'000.-. Et en 2020, on est à CHF 19'770'000.-. Là, ce ne sont pas les chiffres que le Service de l'environnement et le Canton utilisent pour calculer les subventions. Ils calculent en fait un plafond de subventions et pour calculer ce plafond, ils prennent un devis qui a une réserve supplémentaire dedans, où il y a une marge en plus. Donc déjà en 2017, le devis que le Service de l'environnement a utilisé, il était à CHF 20'070'000.-. Et non pas les 17 millions ou les CHF 16'780'000.- qu'on utilise nous pour piloter le projet. Et aujourd'hui en 2020, donc on est à CHF 22'940'000.- parce qu'en plus, il y a cette réserve supplémentaire qui est dans le devis. Sur base de ce montant-là, donc avec la réserve, le Service de l'environnement il calcule un plafond de subventions. On fait un premier calcul de subventions par la décision du 9 février 2018, sauf que ce calcul-là, il était erroné. Donc, avec ce calcul-là, on aurait obtenu CHF 3'109'000.- de subventions au maximum, donc c'est un plafond.

On a identifié cette erreur, on a interpellé le Service de l'environnement et puis le Canton pour corriger la décision. Donc, en faisant le calcul juste, on devrait, où on aurait dû obtenir, avec les chiffres de 2017 : un montant de CHF 4'673'000.-.

CONSEIL GENERAL

Et puis du coup, on a interpellé le Service de l'environnement à cause de cette erreur de calcul et par là-même, on leur a transmis les nouveaux chiffres de la STEP et avec ça il y a eu la décision du 12 octobre 2020 pour un montant, un plafond de subventions à CHF 5'359'000.-. Encore une fois, c'est un plafond de subventions et ce n'est pas ce que la commune va toucher en fin de compte, c'est ce qu'elle va toucher au maximum.

Si on calcule la subvention cantonale avec notre devis, on arrivait en 2017 à un montant de CHF 3'941'000.- et aujourd'hui à un montant de CHF 4'655'000.-. Ça c'est la subvention effective, selon le devis actuel, que la commune va recevoir.

À cela s'ajoute encore une subvention fédérale pour la conduite au Rhône. Donc ça, ce sera le dernier point de la présentation, pour CHF 801'000.-. Si maintenant, on veut faire le calcul de ce que la STEP coûtera net, donc après déduction des subventions, on prend le devis général, on soustrait la subvention cantonale projetée selon ce devis et la subvention fédérale. Et du coup, avec les chiffres de 2017, on était à CHF 12'038'000.- et aujourd'hui, on est à CHF 14'311'000.-. On voit selon le devis aujourd'hui, le coût net après subventions. Il est en dessous des 17 millions qui ont été votés au crédit.

Je passe la parole maintenant à Jürg qui va vous représenter la comparaison avec Cimo.

Intervention de Schweitzer Jürg: Merci. Alors vous avez vu, en substance on est passé de 17 à 20 millions. Situation d'aujourd'hui, projections d'aujourd'hui. Et puis, la question logique qu'on se pose, que nous nous sommes posée aussi bien évidemment, c'est : est-ce que la décision qui a été prise, au fond, est-ce que avec cette situation-là, avec ces chiffres-là, est-ce que c'est toujours la bonne ? Et on a repris les réflexions qui avaient été faites à l'époque pour répondre à cette question et on pensait que c'était utile de revenir là-dessus. Donc en 2019, quand la décision a été prise de confirmer le projet communal, les principaux motifs de cette décision, c'était tout d'abord qu'économiquement, donc tant sur les coûts d'investissements nets que les coûts d'exploitation, la situation était en défaveur du projet Futurostep. En gros, ça coûtait plus cher d'aller sur Futurostep. Il y avait une question de degré de précision d'études. Le projet communal était au point de partir en chantier. Vous l'avez vu tout à l'heure dans l'historique, à côté de cela, sur le projet Futurostep on était, et on est aujourd'hui toujours, au stade d'études préliminaires, donc sur lesquelles il y a encore une incertitude importante. Peut-être le point principal en dehors des aspects financiers, c'est qu'on a sur la STEP de Collombey, un problème temporel. Futurostep c'est un très gros projet, un projet de longue haleine, qui aura des procédures conséquentes, un temps de réalisation conséquent. Donc, il y a une question de temps, qui est de l'ordre d'une dizaine d'années, que la STEP de Collombey ne pouvait pas attendre, sauf à faire des coûts d'installations provisoires relativement conséquents. Il y avait également encore des incertitudes sur le mode de répartition entre les communes. Donc, là aussi un élément d'incertitude en plus du devis. Et finalement, le périmètre, donc le nombre de STEP ou de communes qui participeraient, n'était pas encore déterminé non plus. Et ça, ça impacte aussi les calculs de coûts et de répartition. Donc beaucoup d'incertitudes et puis une nécessité d'agir rapidement pour la STEP de Collombey sans pouvoir attendre cette mise en service du projet Futurostep. Alors, si on reprend, on a repris les chiffres pour refaire un point, vous voyez ici, dans la colonne de gauche les chiffres du projet communal qui est en cours de réalisation et vous voyez ici à droite, les chiffres de Futurostep qui datent de 2019 qui n'ont pas changé depuis cette comparaison. Donc tout d'abord, ici les investissements totaux. On voit qu'on est à quelques centaines de milliers de francs près, donc c'est de l'ordre de l'épaisseur du trait, légèrement en défaveur du projet communal. Ça, c'est avant les subventions. Par contre, si on regarde la situation nette, donc subventions déduites, on est plus favorable du côté du projet communal. Donc, coûts d'investissements nets, en faveur du projet communal, c'est toujours vrai. C'est toujours vrai dans la situation actuelle avec le dépassement du crédit initial.

CONSEIL GENERAL

Il faut pas oublier que ça avait déjà été identifié en 2019, on avait déjà, dans le projet communal, engagé certains coûts, des coûts d'étude, des coûts de procédure qui auraient été perdus. Donc, si on tient compte de cet élément-là, l'investissement était et il est encore clairement en faveur du projet communal. Ensuite, il y a la question des coûts d'exploitation qui vont tomber chaque année. Et là aussi, donc ces chiffres-là n'ont pas changé. Le coût d'exploitation n'est pas touché par le dépassement du coût d'investissement. Donc sur les coûts d'exploitation, on a de l'ordre d'environ un petit CHF 100'000.- de coûts supplémentaires sur le projet Futurostep chaque année.

Ceci en tenant compte du fait que la commune continuera de payer la taxe fédérale pour les micropolluants. Donc c'est inclus dans ces chiffres. Donc, situation en faveur du projet communal également sur les coûts d'exploitation.

Donc, avant de passer au point suivant sur les micropolluants, encore une fois, donc, évidemment on a ce dépassement de crédit sur le coût d'investissement, nous avons pu nous convaincre en reprenant les éléments de décision de 2019, que ça ne remettait pas en cause ce choix, du point de vue économique, tant sur l'investissement que sur le coût d'exploitation.

Outre cet aspect économique, l'aspect temporel, le fait qu'on ne pouvait pas attendre avec la STEP de Collombey, eh bien il reste évidemment vrai. Donc, on a pu nous-mêmes se rassurer par rapport à la justesse du choix qui a été fait, en dépit du dépassement de coûts d'investissement. Alors dernier point encore sur les micropolluants, je repasse la parole à mon collègue.

Intervention de Haller Philippe: Donc, on fait ce dernier point sur les micropolluants parce qu'on sait que c'est un sujet qui interroge beaucoup la population et les élus. Donc ici à droite, vous voyez le plan d'implantation de la future STEP et je vais commencer par résumer la situation actuelle. Donc, ce qu'on a ici en-haut, c'est le canal du Bras-Neuf, donc c'est un petit ruisseau qui est très sensible et en fait, au niveau légal, on n'a plus le droit de rejeter de micropolluants dans ce canal après 2040.

Et la loi, maintenant, nous impose en fait, ou la solution qu'on doit choisir au niveau légal, c'est la solution qui est la plus économique pour une question de proportionnalité des coûts et en l'occurrence, c'est de construire une conduite qui va jusqu'au Rhône pour ne plus rejeter de micropolluants dans le milieu sensible qu'est le Bras-Neuf. Peut-être aussi un petit texte court au niveau national en Suisse. Donc, en Suisse, en tout, on va équiper à peu près 130 STEP sur les 700 STEP qui sont en Suisse avec un traitement des micropolluants. Donc, on voit qu'on va équiper 20% des STEP sur tout le domaine de la Suisse. Et en équipant ces 20% de STEP, on va réussir à traiter 70% des eaux usées de toute la Suisse. Donc, c'est vraiment le but, c'est de cibler les investissements sur les plus grosses STEP pour pouvoir traiter un maximum de débit d'eaux usées. Maintenant, on a analysé la possibilité de faire un traitement des micropolluants à la STEP de Collombey-Muraz, malgré le fait que ça ne soit pas obligatoire de le faire. On a étudié 2 variantes pour faire ça qui sont beaucoup utilisées dans d'autres STEP aussi. Donc d'abord, c'est un traitement par charbon actif en grain et l'autre, c'est un traitement par ozonation. Donc, ce qu'on a vu, c'est que techniquement, c'est possible de faire ce traitement à la STEP de Collombey-Muraz et on a réservé un emplacement sur le terrain de la STEP où on pourra toujours au futur faire de la construction, du traitement supplémentaire pour les micropolluants. Donc, c'est un espace là-haut qu'on a réservé, on va rien construire, on va le laisser libre pour éventuellement au futur toujours pouvoir construire ça.

Premier point, donc c'est techniquement faisable.

CONSEIL GENERAL

Maintenant combien ça coûte ? Le coût d'investissement d'abord. Donc là, on n'est pas au même stade de précision que tous les chefs qu'on a montrés avant. Ici on est à un stade de plus ou moins 30%, ça coûte environ 3,6 millions à 4,2 millions selon le traitement qu'on prend. Donc c'est assez cher et surtout, il n'y a pas de subventions sur ces travaux-là vu que la Confédération, elle subventionne la conduite au Rhône qui est la plus intéressante financièrement. Ensuite, les coûts d'exploitation. Donc se rajoutent aux coûts d'exploitation que mon collègue vous a montrés avant qui étaient de l'ordre de CHF 680'000.- à l'horizon 2030, s'ajoutent environ CHF 130'000.- par année pour traiter les micropolluants.

Ensuite, à ces coûts d'exploitation s'ajoute la taxe de micropolluants. Ça peut paraître absurde qu'on traite les micropolluants mais on doit payer la taxe quand même, mais malheureusement c'est comme ça dans la loi aujourd'hui. C'est seulement les STEP qui traitent les micropolluants mais qui sont forcées par la loi de le faire, qui n'ont plus besoin de payer cette taxe. Aujourd'hui, les STEP qui le font à bien plaisir, elles doivent continuer de payer la taxe sur les micropolluants. Comme j'ai déjà mentionné, il y aura pas de subventions pour ce traitement-là. Donc, en résumé, ça coûte relativement cher, tous ces montants-là se rajoutent aux investissements et aux coûts d'exploitation qu'on a présentés avant. Mais maintenant, la question qu'on peut se poser, eh bien c'est : qu'est-ce qu'il en est de l'environnement ?

Donc d'abord, avec le projet qui est figé maintenant, donc de construire la conduite au Rhône. C'est un impact très favorable pour le canal du Bras-Neuf et le canal Stockalper. Donc ici, c'est le Service cantonal de chasse, de pêche et de faune qui l'a écrit comme ça dans le permis de construire. Ils ont dit que cela aurait un impact très favorable en construisant cette conduite et que notamment, on aura certainement un peuplement piscicole qui sera amélioré dans ces 2 canaux.

Donc, qu'est-ce qu'il en est du Rhône ? Le Rhône, il a un débit nettement supérieur aux petits canaux. Et, en gros, on a un facteur de dilution qui est de 0,03% contre 14% pour le canal du Bras-Neuf. Donc le canal du Bras-Neuf, ça veut dire qu'en dessous de la STEP, quand il fait très sec l'été, il y a 14% des eaux qui sont dans ce ruisseau qui sortent de la STEP en fait. Si on fait la même mesure au Rhône, c'est de l'ordre de 0,03%.

Et pour finir encore, le traitement des micropolluants, ça a aussi un coût environnemental. Donc, d'un côté si on prend le, donc là on a les 2 procédés : on a les charbons actifs et l'ozonation. Si on prend le charbon actif, il est souvent fait à partir de noix de coco qui sont importées de Chine, donc ce sont des coûts de production, des coûts de transport, aussi écologiques. Si on regarde surtout l'ozonation, ça a une consommation électrique assez élevée. Et puis en fin de compte, on doit reconstruire des gros bassins pour traiter les eaux dedans et du coup, ces bassins ils sont en béton pour qu'ils soient étanches, où il y a aussi beaucoup d'énergie grise dedans. Pour résumer le point sur les micropolluants, donc d'abord, ce qu'on fait c'est juste, ça a un impact écologique favorable et financièrement c'est intéressant aussi au niveau de toute la Suisse parce qu'on cible les investissements là où ils ont le plus d'effets. Et enfin, on peut le faire à la STEP de Collombey-Muraz, le traitement des micropolluants, mais ça coûte très cher. Et en fin de compte, l'impact environnemental, si on regarde un peu plus en retrait, si on regarde le tout, c'est très intéressant aussi de construire cette conduite.

Maintenant, avec ce sujet et sur les micropolluants, on termine notre présentation et on est sûrs que vous avez des questions auxquelles on va répondre.

CONSEIL GENERAL

b. Discussion générale

Intervention de Vuille Côme: Merci beaucoup pour cette présentation. J'ouvre maintenant la discussion générale. Et je passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Gollut Emmanuel: Oui, Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. À l'intérieur des CHF 19'770'000.-, c'était y compris le prix de la conduite qui va jusqu'au Rhône ?

Intervention de Haller Philippe : Oui.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton. Juste une question concernant le tableau comparatif: Vous avez utilisé la recommandation de l'État du Valais, la recommandation VSA ?

Intervention de Haller Philippe: Donc, vous parlez des coûts d'investissement, c'est ça ? Du fonctionnement, oui. Alors donc peut-être une petite explication, le VSA, c'est le groupe professionnel des traiteurs d'eau.

En fait, c'est la filière interprofessionnelle et c'est des bases que nous on utilise dans notre vie quotidienne pour les devis, etc. Donc oui, on prend en compte les recommandations du VSA pour ces éléments-là.

Intervention de Fauquet Lucie: Oui, alors j'ai une petite question par rapport à la comparaison, je suis désolée je vous tourne le dos, mais vous aviez enlevé du coup dans les coûts Futurostep pour la comparaison, les frais des micropolluants ?

Intervention de Haller Philippe: Oui, alors si j'ai bien compris, donc dans le coût du projet communal, c'est les coûts du projet communal comme il est maintenant. C'est-à-dire avec la conduite au Rhône mais sans traitement des micropolluants et avec la taxe.

La Futurostep ce sont les coûts complets de Futurostep tels qu'ils ont été communiqués.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions ? Le Conseil municipal peut-être ? Ce n'est pas le cas.

Alors, je vous remercie pour cette présentation. Je vais clore ce point. Merci aux représentants du bureau Holinger pour leur présence et les informations fournies et je vous souhaite une excellente soirée et de belles fêtes.

CONSEIL GENERAL

6. Examen et approbation du budget 2021

Intervention de Vuille Côme: Le point 5 est terminé. Nous passons maintenant au point 6 : L'examen et l'approbation du budget 2021. Conformément à la Loi sur les communes et à notre Règlement, il appartient au Conseil général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2021 de la commune. De plus, selon le règlement communal d'organisation, le budget peut-être approuvé rubriques par rubriques. Conformément à la directive adoptée par le Bureau, la procédure préalable de dépôt des amendements a abouti au dépôt de 8 amendements qui vous seront soumis pour un vote séparé. L'examen du budget aura lieu comme suit :

1. Présentation du budget 2021 par le Conseil municipal;
2. Rapport de la Cogest ;
3. Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2021 ;
4. Discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, suivie du vote final ;
5. Développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2021 et vote final.

Nous commençons donc par la présentation du budget 2021 et je passe la parole au Conseil municipal.

6.1 Présentation par l'Exécutif

Intervention de Buttet Yannick: Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. C'est avec plaisir que je vous présente ce budget 2021 qui est dans la droite ligne des derniers budgets que vous avez traités durant cette législature.

Je m'arrêterai aux points principaux, comme vous avez toutes et tous pu analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement dans leurs détails et qu'il y a d'ailleurs divers amendements qui seront traités tout à l'heure. Les chiffres clés comme d'habitude, des revenus financiers pour 36,13 millions et des charges financières pour 31,64 millions, ce qui nous permet d'envisager de dégager pour l'exercice 2021, 4,49 millions de marge d'autofinancement. Je le répète, dans la droite ligne de ce que nous nous étions fixés ensemble. Tout cela avec 12,5 millions d'investissements nets, des investissements très considérables et vous avez pu voir qu'en 2020 d'ores et déjà des investissements ont été lancés. C'est vrai que dans les dernières années, on avait pris un peu de retard entre guillemets sur ces investissements.

En raison de divers facteurs, les procédures sont souvent de plus en plus longues, il y a aussi des projets, je prends un exemple : la route Clos-Novex / Pré Raye où nous avons attendu des décisions fédérales en lien avec des subventions considérables pour alléger la facture pour notre collectivité communale. Mais l'année prochaine, les gros investissements vont se poursuivre, on vient de parler de la station d'épuration qui reste un investissement considérable durant l'année prochaine et qui devrait se terminer l'année d'après. La fin de la nouvelle caserne de pompiers, la fin de la route de contournement Monthey-Collombey, je parlais tout à l'heure de la route Clos-Novex / Pré Raye, la fin aussi de la modernisation du centre du village d'Illarsaz, l'assainissement du stand de tir qui sera facturé en partie aussi sur l'année prochaine et puis divers éléments en lien avec la mobilité, la prise en charge de l'eau potable et de l'eau usée. Voilà, en ce qui concerne les investissements principaux, on y reviendra tout à l'heure, lors du traitement des amendements.

CONSEIL GENERAL

Du côté du budget de fonctionnement, vous avez vu un budget qui reste relativement serein, malgré les incertitudes. C'est vrai qu'on table quand même sur une progression économique mais nous avons été très prudents dans notre budget 2021 en particulier sur les estimations fiscales parce qu'à l'heure actuelle, il est très difficile de dire clairement quel sera l'impact de la crise sanitaire sur la situation économique et sur les recettes fiscales. On devrait être impactés durant quelques années du côté des recettes fiscales, en lien avec cette crise sanitaire. Du côté du budget de fonctionnement, je prendrai simplement quelques éléments qui continuent d'impacter notre budget, l'augmentation de places en crèche dans les structures jeunesse qui est positif de ce côté-là, avec aujourd'hui des structures jeunesse qui répondent pleinement à la demande, un mandat aussi pour les jeunes qui avait été demandé du côté du Conseil général et qui sera également débattu tout à l'heure, ainsi que pour prendre encore un exemple, la police du feu. On vous en parlera aussi tout à l'heure sur la convention que nous avons avec la ville de Monthey que nous avons validée pas plus tard que ce soir, au Conseil municipal.

Tout cela nous amène à un excédent de charges de CHF 961'100.- et avec les investissements qui sont prévus, ça nous permet de continuer à envisager l'avenir avec confiance, même s'il s'agit de rester prudents sur les divers investissements et également sur les recettes de fonctionnement. Et puis dans les divers investissements, on n'en a pas parlé, mais comme il y a divers représentants du tennis-club de notre commune qui sont présents ce soir, c'est vrai qu'il y a également un montant qui a été prévu dans notre budget pour accompagner le projet du tennis-club Collombey-Muraz, de construction d'un terrain de padel ainsi que de l'assainissement et de l'agrandissement des vestiaires.

Les montants qui figurent au budget visent à assurer les aménagements extérieurs de ces projets, d'éventuelles contributions à fonds perdus ou sous forme de prêts pour financer les projets seront discutées par l'exécutif et le législatif dès 2021. Je vous remercie de votre attention, je vous remercie de votre confiance.

Et puis, c'est vrai qu'avec ce budget, on envisage l'avenir, je le répète vraiment avec prudence mais avec confiance. Un dernier mot peut-être sur l'argent qui nous vient du Canton, parce qu'on entend c'est vrai, chaque année finalement qu'on a un risque comme on dépend beaucoup de cette péréquation financière. Je le répète, avant que le débat s'ouvre à nouveau, donc la péréquation financière ne dépend pas du niveau de richesse d'une commune, mais ce sont de nombreux facteurs qui permettent un équilibre entre les régions qui se développent plus fortement que d'autres. Et les communes périurbaines telle que la commune de Collombey-Muraz, on en connaît d'autres qui se trouvent en périphérie de centres urbains, ces communes-là, comme elles ont des développements très importants du côté de la population, du côté des infrastructures, qu'elles doivent faire face à des défis plus considérables que d'autres, eh bien, bénéficient d'un soutien ou d'une solidarité plus forte. Donc il serait faux de tirer la conclusion que plus on a de péréquation financière, moins on arrive à subvenir à ses besoins, ça c'est absolument faux, ce qui nous permet aussi pour l'avenir de ne pas craindre une chute de cette péréquation. D'ailleurs, certains parmi vous nous la prédisent depuis de nombreuses années et pour l'année prochaine, ce n'est pas une diminution mais une augmentation de cette contribution qui permettra aussi à notre commune d'assurer un résultat positif.

CONSEIL GENERAL

6.2 Rapport de la Commission de gestion

Intervention de Vuille Côme: Je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission de Gestion, Monsieur Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. Entrée en matière : il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière, entre autres si les objectifs qu'elle estime prioritaires n'étaient pas atteints. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Examen du budget 2021, préambule : malgré une évolution économique incertaine engendrée par la situation sanitaire, le Conseil municipal a décidé de poursuivre sa politique d'investissement afin de soutenir, dans la mesure de ses moyens, le tissu économique de la région. Pour 2021, les investissements nets sont budgétisés à plus de 12,5 millions de francs, 12,506 millions. La STEP accapare la grosse partie de ces investissements avec 6,16 millions de francs, la route de Clos-Novex / Pré Raye, 1,015 million devrait enfin voir sa réfection débuter. Les autres importants projets annoncés sont la route de l'Epine pour CHF 600'000.-, la réfection de la route à l'intérieur d'Illarsaz pour CHF 550'000.-, les canalisations pour CHF 535'000.-, ainsi que les aménagements de rues et places pour CHF 405'000.- et la caserne commune avec Monthey CHF 600'000.-. Il est également prévu CHF 780'000.- pour la réfection intégrale de la toiture de la salle polyvalente du centre scolaire des Perraires. Au niveau des indicateurs financiers, le degré d'autofinancement est fortement influencé par le volume des investissements et la moyenne sur 3 ans, on le considère comme insuffisant. Or, la capacité d'autofinancement qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers, ce ratio obtient la note « satisfaisant ». Cet indicateur est le moins sensible aux variations liées aux investissements. On se rend compte que notre marge d'autofinancement constitue un niveau acceptable et accepté dans les précédentes années. Pour autant, selon le Canton, cette marge d'autofinancement, vu le nombre croissant des habitants et de facto du revenu, cette marge devrait tendre à 5,4 millions (environ 15% des revenus). L'endettement net par habitant avec CHF 2'412.- en moyenne sur 3 ans, est considéré comme faible. Le taux du volume de la dette brute qui compare la dette brute en % des revenus financiers, est considéré comme satisfaisant.

Avec l'importance des nouveaux projets en cours et l'arrivée à échéance de certains, de nouveaux emprunts devront potentiellement être contractés.

Analyse du budget 2021. Remarque générale : le budget 2021 proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de 4,49 millions, cette marge est la droite ligne des 2 derniers budgets qui prévoyaient des marges d'autofinancement entre 4,575 millions et 4,731 millions. Suite à l'échec du référendum sur la RFFA, Réforme Fiscale des sociétés liées au Financement de l'AVS, cette loi est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2020. La péréquation financière prend de plus en plus d'importance et elle atteint désormais près de 3 millions, 2,9987 millions, soit le 66,8% de la marge d'autofinancement. Le potentiel des ressources dépend directement du développement économique de notre commune. La promotion économique est actuellement au point mort et en cours de réévaluation. Cela est confirmé par le bilan de 2017-2020 établi par le Conseil municipal à l'attention de la population. Cette promotion économique sera l'un des enjeux majeurs de la prochaine législature. Au niveau des charges et revenus de fonctionnement, ceux-ci évoluent de manière linéaire en fonction de l'évolution de la population et les infrastructures.

Message de la Cogest : la Cogest constate que les perspectives à court terme sont incertaines. La situation sanitaire ne s'améliore pas vraiment et l'impact financier des restrictions imposées sont difficiles à estimer.

CONSEIL GENERAL

Entrées fiscales moins importantes et une situation économique en forte dégradation pourraient affaiblir nos finances communales.

Recommandations de la Cogest : avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre Commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal et analysé par la Cogest. Cela étant, la Cogest recommande aux membres du Conseil général :

1. D'accepter un coefficient d'impôt de 1,25 (inchangé) pour le budget 2021 ;
2. D'accepter un taux d'indexation de 165% (inchangé) pour le budget 2021 ;
3. D'accepter le budget 2021 tel que présenté par le Conseil municipal.
7. Vote final. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.
8. Conclusion et remerciements. Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs, mettant à notre disposition les informations demandées, cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. La Cogest aurait voulu être informée dès l'augmentation du budget des travaux de la STEP connu. Concernant la communication avec le législatif, la Municipalité devra s'améliorer dans le futur. En conclusion, nos remerciements vont à tous ceux qui ont œuvré à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Intervention de Vuille Côme : Merci Monsieur le rapporteur. Et nous passons maintenant à l'entrée en matière unique, je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton.

6.3 Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

Intervention de Cretton Nathalie: Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs et Mesdames les Conseillères Municipales, Chères et Chers collègues. Le message du Conseil municipal, les documents mis à notre disposition ainsi que le rapport et les réponses apportées aux nombreuses questions soulevées par la Cogest ont permis au groupe des Verts de s'appuyer sur des documents de qualité pour mener notre analyse.

Comme relevé, la marge d'autofinancement se monte à 4,5 millions, marge qui diminue de CHF 691'000.- par rapport aux comptes 2019. Notre marge représente 12,4 % des revenus contre 13,7% au budget 2020. Nous nous éloignons donc encore un peu plus des 15% préconisés par l'État du Valais. Excédent de charges de près de 1 million et l'insuffisance de financement de 8 millions s'expliquent par des investissements importants qui nous attendent. Nos indicateurs financiers sont moins bons qu'en 2020 mais encore tout à fait acceptables. Par contre, il est important de souligner que le budget qui nous est soumis a été établi avant que la deuxième vague de la pandémie ne reprenne sournoisement de l'intensité. De ce fait, ce budget doit être analysé avec prudence vu la situation incertaine dans laquelle nous vivons.

Notre groupe relève tout de même les points suivants : premièrement, le montant des prestations et tâches avec la ville de Monthey s'élève à 2,6 millions, soit une augmentation de CHF 560'000.- par rapport à 2019. Les explications sont les suivantes, entre autres : l'augmentation de CHF 75'000.- de la participation à la police municipale ainsi que le mandat de prestations d'ingénierie de CHF 90'000.- avaient déjà été acceptés au budget 2020. Par contre, un mandat de prestations de CHF 100'000.- pour l'animation culturelle et la mise en place d'un corps de pompiers commun avec la ville de Monthey pour un montant de CHF 220'000.- se trouvent dans le budget 2021 qui nous est soumis aujourd'hui.

Concernant l'environnement et l'énergie, notre groupe tient à soulever quelques points : premièrement, la mise en place d'un concept de mobilité douce dans la plaine.

CONSEIL GENERAL

Nous comptons sur la Municipalité pour que ce concept voit le jour le plus rapidement possible, cela pour le bien de nos concitoyennes et concitoyens. Deuxièmement, la proposition de la mise en place d'achats groupés de panneaux photovoltaïques. Cela favorisera le développement de ces installations solaires sur notre commune, l'objectif étant de permettre aux propriétaires de bénéficier de rabais de volume ainsi que d'un accompagnement par des professionnels.

Troisièmement, une mise à jour de la planification énergétique territoriale. Cela permettra d'identifier les moyens visant à rationaliser au mieux l'utilisation des ressources. Autre point positif : l'introduction du système GastroVert privé. Ce système offrira à la population un tri supplémentaire, celui de leurs déchets alimentaires. Pour finir, un point essentiel consiste dans le fait que notre commune, afin de se mettre en conformité avec l'article 26 alinéa 2 de la Loi cantonale sur les eaux, établisse pour 2023 un cadastre des eaux usées et polluées provenant des exploitations industrielles et artisanales et qui sont déversées aux égouts. Cette exigence est liée à l'agrandissement de la STEP. L'établissement de ce cadastre permettra de mieux protéger et préserver nos eaux. D'autres points sont encore à relever, les services autofinancés : les prélèvements sur les financements spéciaux s'élèvent à CHF 294'000.- pour les eaux potables, CHF 281'000.- pour les déchets et CHF 547'000.- pour les eaux usées. Au vu de ce qui précède, il sera inévitable que les taxes et/ou les tarifs devront être revus à la hausse dans un avenir assez proche. L'augmentation importante des frais de nettoyage pour CHF 120'000.- ainsi que la réactivation de la couverture du déficit de l'EMS pour CHF 124'000.- sont directement liées aux incidences du Covid. Les recettes fiscales des personnes morales diminuent de CHF 250'000.-. Selon le message de notre Municipalité, cela s'explique par une baisse de 10% en lien avec le Covid et par la mise en œuvre de la deuxième étape de la RFFA, réforme fiscale des entreprises. Les recettes fiscales des personnes physiques : la commune planche sur une augmentation de CHF 800'000.- par rapport aux comptes 2019. Le groupe des Verts se permet ici d'interpeller le Conseil municipal. La baisse de 10% des recettes des personnes morales prévue en lien avec le Covid représente-t-elle un pourcentage suffisant au vu de la situation dans laquelle nous vivons actuellement ? Deuxièmement, peut-on connaître l'incidence financière réelle de la deuxième étape de mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises ? Troisième question : n'a-t-on pas surestimé les recettes des personnes physiques, sachant que la pandémie sévit encore aujourd'hui et que lors du bouclage des comptes 2019, des abattements ont été appliqués sur les provisions prévues concernant le revenu des indépendants ?

Pour finir aux investissements, nous tenons à relever que la commune mène avec différents ingénieurs et physiciens du bâtiment, toute une série d'études concernant la rénovation de la salle polyvalente des Perraires. Aux yeux des Verts, il est indispensable que la commune profite de ces diverses études pour rénover l'entier de ce bâtiment, pour répondre au mieux aux standards Minergie et ainsi être le plus possible exemplaire du point de vue énergétique.

Notons ici, notre satisfaction concernant l'assainissement du stand de tir qui semble terminé à en croire le budget 2021.

Pour finir, nous tenons à signaler notre mécontentement concernant le manque de communication et de transparence dont a fait preuve notre Conseil municipal quant à l'augmentation du devis de l'agrandissement de la STEP. Cette augmentation de 2,87 millions était connue par notre Conseil municipal depuis mars 2020. Il aurait dû donc, par souci de transparence, informer le Conseil général lors de la séance plénière de septembre et ne pas attendre la séance de ce soir, même si les raisons de la variation du devis peuvent être expliquées. Ce manque de communication nous interpelle et nous déçoit. Enfin, nous nous permettrons d'intervenir lors de la lecture de détail pour demander des explications complémentaires sur certaines rubriques. Conclusion : comme indiqué précédemment, la situation incertaine dans laquelle nous vivons, tant du point de vue sanitaire que du point de vue économique, ne permet pas à notre groupe de se prononcer en toute objectivité sur le budget présenté.

CONSEIL GENERAL

Nous allons au-devant de jours difficiles. C'est pour cette raison que nous devons être très prudents avec nos finances. Le plan financier quadriennal prend ici une dimension encore plus importante qu'à l'accoutumée. Nous devons pouvoir nous appuyer sur un plan financier précis et consolidé qui nous permettra de gérer au mieux les années à venir. Nous remercions ici la Municipalité, l'administration et la Cogest pour leur travail précis et détaillé. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière ainsi que le coefficient d'impôt fixé à 1,25 et le taux d'indexation à 165. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chères et Chers collègues et public, bonsoir. Le groupe UDC a pris connaissance du budget proposé par la Municipalité.

Les différents indicateurs présentés, que ce soit la marge d'autofinancement, la dette par habitant, ainsi que les taux d'imposition et le taux d'indexation nous satisfont très bien. Nous interviendrons néanmoins lors des amendements afin de présenter notre point de vue sur certaines propositions. Nous tenons à remercier la Municipalité pour le budget présenté ainsi que la Cogest pour son travail. Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors, nous acceptons l'entrée en matière unique pour le coefficient d'impôt et le budget ainsi que le taux d'indexation. Nous tenons à remercier également la Municipalité et la Cogest pour leur travail.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Meyer.

Intervention de Meyer Hervé : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Tout d'abord, je tiens à excuser mon collègue Loan Cottet, c'était lui qui devait prendre la parole sur l'entrée en matière mais je le remplace un petit peu au pied levé.

L'année 2020 a été des plus mouvementée et des conséquences à court, moyen et long terme sont à prévoir d'un point de vue économique. Ceci va inévitablement avoir une incidence sur les finances communales. On peut le constater par exemple sur les rentrées fiscales. Dans cette entrée en matière, nous saluons que la commune ait décidé de ne pas stopper ses investissements malgré la crise actuelle. Néanmoins, certains points demandent des clarifications pour le groupe PLR. En effet, nous constatons que la péréquation financière est en hausse. Celle-ci devant s'arrêter d'ici quelques années, nous nous inquiétons, à l'image des années passées, des répercussions que cela peut avoir sur la marge d'autofinancement de notre commune dans les années à venir.

De plus, comme depuis plusieurs années, le groupe PLR revient sur les rubriques 30 et 31 du budget et constate des écarts importants entre les comptes 2019 et le budget 2021. Nous avons l'impression que le budget est tiré vers le haut afin d'être sûrs de ne pas dépasser celui-ci. Enfin, avec la crise actuelle, le télétravail a été mis en place pour certains employés communaux. Le groupe PLR s'interroge sur les coûts de cette mise en place. Comment cela est-il compté ? Y a-t-il des nouveaux PC portables ? Existe-t-il un accès en ligne via un prestataire de services externe ? Frais des employés pris en charge par la Commune ? Il s'agit du compte 029.311.10, pour CHF 36'000.-.

CONSEIL GENERAL

Concernant les amendements déposés, le groupe PLR prendra la parole séparément sur chaque amendement. Nous réservons également nos questions plus spécifiques sur la lecture de détail du budget. Cependant, le groupe PLR constate que les finances communales se portent plutôt bien. Nous remercions le Conseil municipal, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du budget. Nous remercions également la Cogest pour son travail.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel: Le budget qui nous est présenté est équilibré et semblable aux derniers budgets au niveau de la marge d'autofinancement. Avec 4,49 millions, on peut estimer cette marge satisfaisante, car il est tenu compte de l'introduction de la RFFA et de l'incertitude liée à la pandémie.

Au niveau des investissements, nous avons souvent relevé le décalage entre les budgets et la réalité. Il semblerait que le montant de 12,5 millions présenté soit crédible car plusieurs de ces investissements, la STEP notamment, sont en cours. Si la marge d'autofinancement est satisfaisante, elle est néanmoins fragile et ceci se constate au niveau des indicateurs financiers. En effet, le degré d'autofinancement est insuffisant et la capacité d'autofinancement, qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers, est satisfaisante. En effet, le canton recommande une marge d'autofinancement se situant aux environs des 15% ce qui donnerait une marge d'autofinancement à 5,4 millions.

De plus, constat récurrent, la péréquation financière cantonale prend une place toujours plus importante pour atteindre, avec près de 3 millions, les deux tiers de la marge d'autofinancement.

Ce fait relevé est en lien direct avec le développement économique de notre commune. Notre potentiel de ressources est le plus faible du district. Reconnu par la Municipalité comme étant le point faible de cette législature, la promotion économique sera l'enjeu majeur de ces prochaines années.

Autre enjeu pour l'avenir, la transparence. Le Parti Socialiste Centre-Gauche regrette que tant la Cogest que le Conseil général, et plus largement la population, n'aient été informés de l'augmentation du budget des travaux de la STEP. Ce fait était connu au plus tard au début mars et aucune information n'a filtré alors que la Cogest a rencontré le Conseil Municipal au mois de mai et qu'un plénum du Conseil général s'est tenu à la fin septembre.

Pour terminer, nous considérons ce budget comme équilibré, entre prudence et volonté de poursuivre les investissements nécessaires à notre collectivité. En fonction de ces éléments et de l'incertitude liée à la situation sanitaire, le Parti Socialiste Centre-Gauche a décidé de ne déposer aucun amendement qui pourrait péjorer soit la marge d'autofinancement, soit le maintien des dépenses nécessaires aux besoins de notre collectivité.

En conséquence, nous acceptons de maintenir le coefficient d'impôt à 1,25, de maintenir le taux d'indexation à 165% et d'accepter le budget tel que présenté par le Conseil Municipal.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Schmid. Je précise qu'il faut toujours vous annoncer quand vous prenez la parole et à quel titre vous la prenez. J'ai bien noté que c'était en tant que rapporteur du groupe PSCG et non en tant que Président de la Commission de Gestion. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je prendrai vos interventions dans l'ordre donc pour répondre d'abord au groupe des Verts.

CONSEIL GENERAL

Donc oui effectivement, donc l'impact sur le budget de l'année prochaine de la crise sanitaire a été estimé. Mais vous avez toutes et tous raison. Je pense que dans cette salle, personne ne peut donner précisément les conséquences de cette crise sanitaire, les conséquences à différents niveaux, notamment au niveau fiscal.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de diminuer le revenu des personnes morales de 10%, mais de ne pas diminuer d'autant le revenu des personnes physiques car vous l'avez soulevé vous-même, en fait, les impositions remontent à il y a déjà quelques années et on sait qu'on va toucher de l'argent sur les années, peut-être sur l'année passée ou sur l'année d'avant, l'année prochaine. Donc ce qui veut dire que l'impact de cette crise sanitaire pour les personnes physiques va se ressentir dans 2, 3 ou 4 ans, plutôt qu'en 2021. C'est la raison pour laquelle nous considérons que le budget que nous vous proposons prend en compte suffisamment les risques liés au Covid. Concernant la RFFA, eh bien là, vous aviez les chiffres aussi dans le budget, la RFFA à la page 8 du Message, vous avez un montant de CHF 250'000.- qui correspond à 23% de l'impôt sur les personnes morales qui est prévu d'être perdu, ou plutôt d'être laissé aux entreprises pour assurer leur développement. Du côté de la station d'épuration, alors, j'entends bien les critiques du groupe des Verts, du groupe socialiste. Aujourd'hui, les crédits qui vous ont été demandés n'ont pas été utilisés. Ce dossier est maîtrisé. Nous avons pris nos responsabilités en stoppant, en stoppant le projet, en analysant l'opportunité de rejoindre la station d'épuration intercommunale en lien avec la ville de Monthey mais surtout, en lien avec l'entreprise Cimo, donc une entreprise privée et je crois que toute à l'heure vous avez vu l'explication aussi sur le bien-fondé de notre décision. Mais c'est vrai que cette responsabilité que nous avons prise a généré, vous l'avez vu tout à l'heure, quelques centaines de milliers de francs de surcoût, parce que bah voilà, on s'est dit au début, on se disait que ce serait plus favorable de rejoindre la STEP intercommunale au bilan, ce n'est pas le cas, c'est la raison pour laquelle il y a un certain surcoût, alors on veut bien prendre sur nous le fait qu'on aurait dû vous informer plus tôt. Au final, cela n'aurait rien changé. Donc, ok, on prend sur nous, je prends même sur moi, la responsabilité de l'information de la communication, tout ce que vous voulez. Au final, ça ne change rien, dans la mesure où nous n'aurions pas économisé un centime et où ce dossier est suivi de très très près par notre collègue du Conseil municipal et par l'ensemble du Conseil municipal.

Mais mettons, je pense que c'est un point que le Conseil municipal aura à coeur à l'avenir de communiquer, peut-être de manière plus anticipée.

Du côté du PLR, la péréquation vous l'avez bien soulevée, et vous avez raison, elle est à l'image des années précédentes, toujours positive, ça fait des années qu'on nous prédit et je l'ai dit en ouverture qu'on nous prédit que ça va être la catastrophe, qu'on est voué aux gémonies de l'enfer, puis qu'on va s'effondrer et chaque année, ça se passe au moins aussi bien, voire mieux que l'année précédente. Mais c'est vrai, on ne peut pas s'appuyer à pied une politique communale sur une péréquation financière. On ne peut pas non plus s'en passer, ça fait partie aussi d'une politique financière d'une commune voire d'un canton. Je pense qu'on connaît tous la situation notamment du Canton du Valais, mais aussi d'autres cantons qui vivent des situations plus difficiles que la ville de Zurich ou celle de Lausanne.

Du côté du PLR, vous parlez aussi des comptes, des rubriques 30 et 31, alors non elles sont chaque fois estimées au plus proche. Vous dites finalement oui, mais on augmente les budgets pour que les comptes soient plus favorables, mais je vous encourage à faire la comparaison compte compte, et vous verrez, vous l'avez déjà dit, d'ailleurs votre chef de groupe, nous a plusieurs fois tacitement félicité sur la maîtrise des charges dans les biens et services et dans les frais de personnel, puisqu'il s'était abstenu de critiquer ces rubriques cette fois, c'est bon signe. Donc si vous faites la comparaison compte à compte, vous voyez que ces charges sont totalement maîtrisées et que nous serrons les boulons de ce côté-là pour éviter toute explosion des coûts. Le télétravail, une estimation un peu grossière, vous avez dit vous-même le chiffre qui est pas conséquent, mais le montant qui est estimé sur le montant transféré, vous avez évoqué, qui

CONSEIL GENERAL

est dédié au télétravail, c'est environ 10'000 francs, parce qu'il y a du matériel qui est mis à disposition, ça ne limite en tout cas pas, en aucun cas, la productivité du personnel. Au contraire, on a pu constater que dans certaines tâches, dans certaines fonctions, le télétravail a un effet très positif sur la productivité des collaboratrices et des collaborateurs.

Après il y a un cadre à fixer, il y a d'ailleurs un règlement qui a été décidé du côté du Conseil municipal pour créer des conditions favorables mais aussi pour fixer les limites à ce télétravail.

Et enfin, du côté du Parti Socialiste, eh bien oui nous saluons votre position, cette année exceptionnellement de ne pas proposer de nouvelles charges et c'est vrai que c'est une position responsable et raisonnable que nous saluons.

Intervention de Vuille Côte: Y'a-t-il encore des interventions dans le débat d'entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière? Ce n'est pas le cas non plus. L'entrée en matière est donc tacitement acceptée.

Maintenant, on discute en détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole?

6.4 Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation

Intervention de Vuille Côte: Nous allons donc passer au vote sur ce sujet. Les Conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt de 1.25 inchangé, de même que le taux d'indexation de 165% inchangé, pour le budget 2021 sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui refusent? Abstentions? A l'unanimité, le coefficient d'impôt de 1.25 et le taux d'indexation de 165% pour le budget 2021 sont acceptés. Merci aux scrutateurs.

Nous arrivons à la discussion de détail sur le budget 2020. Nous traiterons en premier lieu des amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la Cogest. La procédure que je vous propose est la suivante :

- 1) Développement de l'amendement par son auteur
- 2) Prise de position de la Cogest
- 3) Prise de position du Conseil municipal
- 4) Discussion générale
- 5) Vote

Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ?

6.5 Discussion de détail et vote final sur le budget 2021

Intervention de Vuille Côte : Ce n'est pas le cas, nous passons à l'amendement numéro 1: budget de fonctionnement, rubrique numéro 012 .300.00, Exécutif / Autorité et commissions, – amendement de la Cogest, par son président Daniel Schmid, montant au budget : 260'000 francs, montant amendé : 290'000 francs.

Je passe la parole au président de la Cogest, M. Daniel Schmid pour le développement de l'amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Alors, cet amendement est le résultat d'un constat. En effet, de plus, depuis plusieurs législatures, les salaires des municipaux n'ont pas été réévalués en tout cas deux législatures.

Et ensuite, il y avait un constat récurrent depuis très longtemps, c'est que la disproportion entre le salaire du président et des autres conseillers. C'était quasiment, pas tout à fait mais enfin le salaire du président représentait la globalité des revenus des six autres conseillers, à quelques francs près. Là, la volonté de la Cogest c'était en somme d'un peu rééquilibrer, même si, comme nous le mentionnons, on est conscient que cette répartition dépend du Conseil municipal mais notre souhait, c'est que les conseillers municipaux soient revalorisés.

Intervention de Vuille Côte: Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, M. Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. Sans surprise, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Intervention de Vuille Côte: Le Conseil municipal ? Non. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. La grande majorité de notre groupe accepte cet amendement en précisant bien que la somme allouée doit bien être, en fait, affectée aux salaires des conseillères et conseillers municipaux et non au salaire dévolu à la présidence et vice-présidence. Notre groupe est conscient de la charge de travail qu'implique le travail de conseiller ainsi que de la toujours plus grande complexité des dossiers à traiter.

Nous espérons que cette réadaptation salariale les pousse à toujours se motiver pour le bien de notre population, merci.

Intervention de Vuille Côte: Y'a-t-il d'autres prises de parole ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Le groupe PLR soutient également cette mise à niveau de la rémunération. Cela permet d'amener une équité dans le collège du Conseil municipal, c'est un travail effectivement qui n'est pas facile. Ce travail de milicien qui doit être valorisé, ça passe aussi par, forcément, par une réduction de l'activité professionnelle de ces personnes, donc c'est normal qu'il y ait une compensation, sous la forme d'une indemnité qui soit un peu plus élevée que ce qu'on avait vécu auparavant. C'est un engagement public, un engagement qui doit être valorisé.

Donc, le PLR soutiendra toute façon tous les engagements de bonne volonté et les engagements publics qui peuvent être pris par n'importe quel citoyen de notre commune. Et donc maintenant c'est au Conseil municipal de regarder comment organiser au mieux cette enveloppe entre les 7 conseillers municipaux en fonction des fonctions de chacun.

Intervention de Vuille Côte: D'autres prises de parole ? Le Conseil municipal ? Si ce n'est pas le cas, la discussion est close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les conseillers

CONSEIL GENERAL

généraux qui accepte l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refuse. Merci. Des abstentions ?

L'amendement numéro un est accepté par 40 voix contre 0 et une abstention.

Passons à l'amendement numéro 2: budget de fonctionnement, rubrique numéro 029.317.20, Administration générale et divers, Promotion économique, Amendement PLR, par Loan Cottet, montant au budget : 40'500 francs, montant amendé : 140'500 francs. Je passe la parole à un représentant du PLR en l'absence de Monsieur Cottet pour le développement de l'amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR, donc je prends également la parole au nom de Monsieur Loan Cottet, qui ne peut pas être parmi nous ce soir. L'économie locale a durement été impactée par les mesures, les mesures administratives de fermeture des commerces, activités lors de la première et deuxième vagues du coronavirus, des commerces et cafés-restaurants, des salles de sport, des cabinets de thérapie, des salons de coiffure, des soins à la personne, ont été interdits d'exploitation par les autorités.

Cette action dure pour ces petits indépendants a entraîné une fragilisation conséquente de l'activité commerciale, communale, locale, voire même régionale et cantonale.

Face à ce constat, de nombreuses collectivités locales et même des cantons ont décidé de mettre des moyens financiers pour soutenir l'activité économique locale. Ce soutien a pris de multiples formes: fonds de soutien, cautionnements, garanties, bons d'achat pour les commerces locaux, plates-formes en ligne, loyers, cas de rigueur, etc. Le but de notre amendement, c'est d'offrir un soutien pour encourager l'activité économique locale, la consommation locale et la découverte du tissu économique local.

Nous sommes conscients du cycle vertueux de la consommation locale. Nous avons déposé cet amendement en ce sens. Un amendement de 100'000 francs pour soutenir l'activité économique sur notre commune. Ce soutien peut prendre plusieurs formes, comme je l'ai mentionné précédemment, ça peut être des bons d'achat émis par la commune, ça peut être un soutien financier à une plate-forme, cela peut être une aide financière pour les entreprises, cas de rigueur et une aide financière pour des loyers, etc. Nous demandons donc de voter sur une enveloppe de 100'000 francs, que le Conseil municipal décidera au mieux de la forme qu'elle prendra. Voilà, donc après, il y a eu cette question au niveau de la la rubrique, certaines personnes, la Commission de Gestion a jugé que la requête n'était pas adaptée. Nous proposons de créer une nouvelle rubrique au besoin. Il y a déjà eu un précédent, un précédent au sein de ce plénum. Alors, je pense qu'on n'a pas besoin de s'arrêter sur des affaires de forme à ce niveau-là et on va, je vous propose de voter sur le fond, sur cet amendement de 100'000 francs pour soutenir, comme nous l'avons justifié, l'économie local.

Intervention de Vuille Côte: Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. La Cogest a refusé cet amendement : 1 oui, 4 non et 2 abstentions.

Intervention de Côte Vuille: Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vieux Mikaël: Le Conseil municipal a décidé de combattre cet amendement pour les raisons suivantes : c'est qu'aujourd'hui, par rapport à notre budget, nous ne voulons pas encore péjorer la marge d'autofinancement ; de deux nous avons déjà créé pas mal de réserve au sein du budget afin de pouvoir décider l'année prochaine de savoir quelles seront les mêmes, les mesures, les mieux et les nécessaires pour atteindre le but initial et je dirais, de voir qu'est-ce qu'on peut faire pour l'économie. Ensuite, je pense pas que c'est un montant de 100'000 francs qui va nous aider à faire grand-chose, parce qu'on sait très bien que l'économie a de gros besoins maintenant dans une phase de grosse incertitude.

Il est clair que personne ne peut savoir l'année prochaine, qu'est-ce qui va se passer. Quelles seront les futures aides au niveau fédéral et au niveau cantonal ?

Donc, aujourd'hui, nous, nous voulons plutôt attendre, et le Conseil communal étudier l'année prochaine en début d'année de voir un peu qu'est-ce qu'on peut faire. Il est clair que 100'000 francs sur une économie locale comme la nôtre amènera pas grand-chose pour certaines entreprises et malheureusement c'est dur à le dire mais, malheureusement, certaines entreprises, ne vont peut-être pas survivre, mais je pense pas que c'est 100'000 francs qui vont aider. C'est pour ces raisons-là que le Conseil municipal, n'est pas contre l'économie loin de là. Le but comme on l'a dit avant et ça a été répété, ces quatre prochaines années, c'est vraiment de venir en soutien pour l'économie, de trouver des solutions et des solutions qui fonctionnent.

Et malheureusement, aujourd'hui, c'est compliqué de savoir qu'est-ce qui va se passer au printemps prochain. C'est pour cela que nous préférons dire non à cet amendement et d'attendre l'année prochaine de voir qu'est-ce qu'on peut faire, quelles seront les possibilités et de revenir vers vous avec un concept et un concept qui je pense sera utile pour l'économie locale.

Ensuite, dans les divers, je vous présenterai également aussi une action que le Conseil municipal veut faire cette année pour Noël. Alors le délai et timing est très court. C'est assez drôle d'entendre le PLR parler de plate-forme, puisque c'est une décision que nous avons pris, le Conseil municipal, la semaine passée, mais voilà. Donc je ne vais pas revenir maintenant, mais je pense qu'on en parlera dans les divers, après, de cette initiative.

Intervention de Vuille Côme : Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. A l'unanimité, le groupe PDC rejette cet amendement, qui n'est pas clair et inapplicable au vu de la difficulté qu'on aurait à cibler la répartition de cet argent.

Notre groupe pense que la commune peut intervenir directement à son niveau en favorisant déjà ce qu'elle a fait, c'est-à-dire ces importants investissements. Autre point favorable à nos entreprises, rappelons-nous la mise en route de la nouvelle réforme fiscale, RFFA ,qui allège les charges de nos entreprises. Par contre, nous espérons que notre administration fasse preuve d'une certaine souplesse avec des entreprises en difficulté en proposant, par exemple, la possibilité de rééchelonner le versement des impôts dus, tout ceci évidemment en respectant le cadre légal. Merci.

Intervention de Côme Vuille: Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC, bonsoir à toutes et à tous. Nous estimons que des aides et des soutiens pour notre économie seront nécessaires pour l'année 2021.

CONSEIL GENERAL

Ce n'est peut-être pas le plus juste d'engager 100'000 francs dans la rubrique promotion économique, même si nous le savons, et vous l'avez dit, Monsieur Birbaum, la question n'est pas là. Le groupe UDC combat cet amendement un peu trop vague à nos yeux pour diverses raisons. Déjà, nous ne comprenons pas d'où vient ce montant et sur quelle base est-il évalué à 100'000 francs. Pourquoi pas plus finalement, sur quelle base devons nous augmenter le budget de 100'000 francs ? A qui devrait profiter cet argent ? Quand doit-il être distribué ? Jusqu'à quand ?

Quand ce montant sera épuisé, ne devons-nous plus rien faire pour les secteurs, les autres secteurs qui seront touchés plus tard dans l'année ? Nous pensons notamment au secteur de la construction qui, pour l'instant, tient le choc, mais nous savons tous que ce n'est qu'une question de temps et que la situation risque d'être grave pour bon nombre d'entreprises de ce secteur. Ce montant sorti d'un chapeau est louable, n'est pas justifié ni justifiable en état. Le groupe UDC ne peut imaginer se prononcer sur un montant tel qu'arrêté pour soutenir notre économie. De notre côté, nous n'avons pas la prétention de vous dire que 100'000 francs suffiront. Il va de soi que le Conseil communal aura une lourde tâche l'année prochaine, celle de prendre des décisions peut-être au coup par coup, selon l'actualité et l'urgence des divers cas de figure, toujours dans le but de sauvegarder l'avenir économique de notre commune.

Nous vous recommandons donc de refuser cet amendement qui risque de forcer ou plutôt de restreindre la marge de manœuvre du Conseil communal sur un sujet aussi important.

Faisons confiance à notre Conseil communal pour qu'il prenne des décisions sensées en ces temps de crise, tout en gardant un œil avisé et critique sur ses futurs agissements. Merci de votre attention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc je vais répondre aux différentes critiques qui ont été apportées parce qu'on a eu pas mal de critiques. Donc tout d'abord. Nous, on pense qu'au PLR, PLR Collombey-Muraz, au sein du groupe, euh, Conseil général, que ce qu'on va faire là, ce que ce montant de 100'000 francs, il a été calculé vu qu'on a estimé des pertes fiscales à base de 200'000 francs. On a effectivement compté sur cet effet de levier. C'est-à-dire que quand on met un petit grain dans la machine, une petite pièce en plus bah, la machine redémarre, et nous ce qu'on voulait faire c'était, par exemple, disons que les gens ils ont, on subventionne une partie d'un prix d'un service que les gens vont consommer sur la commune et ensuite, bah ces gens-là ils vont, ils profitent du service et puis ils prennent un peu plus, et c'est des gens qui n'auraient pas été chercher ce peu plus, euh, qui peuvent ensuite profiter et puis on relance comme ça la machine locale ou en tout cas on soutient l'activité locale, celle qui a été arrêtée suite à la crise du coronavirus. Ensuite, j'ai entendu l'argument de l'attente. Donc au PLR on a voulu jouer la carte plus de l'action à ce moment-là, on parle d'un budget 2021, on parle de l'année qui arrive. Donc, c'est pour ça qu'on a proposé ce montant, ce montant de 100'000 francs, on l'a mis dans cette rubrique parce que c'était la rubrique promotion économique, pour nous c'est important qu'on puisse promouvoir l'activité sur notre commune, dans un budget communal.

Donc ce côté, pour nous de relance, ce côté aussi qu'on donne au Conseil municipal, on fait confiance aussi au Conseil municipal en disant : on vous donne une autorisation de dépenser de 100'000 francs à vous de juger l'action qui peut être la plus à même d'atteindre l'objectif, l'objectif fixé. Ensuite, j'ai entendu parler de la réforme fiscale. Donc vous savez la RFFA elle a un impact sur les sociétés mais là je vous parle des indépendants en fait et ce qui nous permet de faire le lien aussi avec ma fonction.

Je suis secrétaire général de l'union des indépendants. Il y a beaucoup de mes membres qui sont justement sur ces plateformes et puis ils m'ont bah justement, c'est une très bonne manière ça d'encourager les gens à venir consommer chez nous, euh, donc sur le Canton de Vaud notamment il y avait cette plateforme

CONSEIL GENERAL

Qoqa qui a été mise en place, qui marche du tonnerre, et les gens aussi me rapportent en disant: mais pourquoi il n'y a rien qui se fait en Valais ? On voudrait aussi des soutiens au niveau de la commune, etc. Donc moi, je pense que c'est un plus aussi à mettre ça en avant. Donc c'est un retour du terrain que j'ai eu. Je pense pas que cet amendement est trop vague ou trop incertain. Je pense que c'est quelque chose que la commune de Collombey-Muraz peut se permettre de faire, que notre plénum peut se permettre de voter, que notre plénum peut se permettre de soutenir l'activité économique locale, parce qu'on a tous fait des promesses de campagne, ça c'est clair hein, ces dernières élections, donc je pense, en tout cas nous on a voulu quand même dire : bah on a fait une promesse, on la tient. On agit et c'est pour ça qu'on vous a présenté cet amendement au budget 2021, et on vous encourage de soutenir cet amendement.

Merci de votre soutien ou en tout cas à disposition pour en discuter plus tard.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole ? Donc la discussion est close et nous allons passer au vote. Je remercie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent. Merci. Et les abstentions ?

L'amendement numéro 2 est refusé par 7 voix pour, 32 voix contre et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 3: budget de fonctionnement, rubrique numéro 029.318.50, Administration générale et divers, Frais d'acte expertise/analyse, Amendement UDC, par Damien Vannay, montant au budget : 66'000 francs, montant amendé : 61'000 francs. Je passe la parole à Monsieur Vannay pour le développement de l'amendement.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le montant de 5'000 francs est prévu pour continuer d'analyser le rapprochement avec la ville de Monthey. Nous sommes d'avis que suffisamment d'argent a été investi sur ce sujet pour que la population se décide.

Sachant que les deux Conseils municipaux ont déjà longuement travaillé sur le sujet, les groupes de travail ont été mis sur pied, afin d'approfondir et de prendre le pouls de la population des deux communes. Un rapport complet a été établi suite à ces différents groupes de travail. Une votation est déjà prévue en fin d'année 2021, selon le calendrier du processus de fusion présenté à la population. Le groupe UDC Collombey-Muraz est contre cette fusion. Ce n'est pas un secret pour personne. Cependant, cet amendement ne symbolise pas une position pour ou contre la fusion. Il remet simplement en question l'intérêt d'investir encore et encore de l'argent dans ce processus. Lorsque l'on sait aujourd'hui que tout a été entrepris afin que la population se prononce. Toutes ces raisons nous interpellent à l'heure où, plus que jamais, il est de notre devoir de ne pas dépenser les deniers publics là où il n'est clairement pas nécessaire.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: La Cogest propose de refuser cet amendement : 2 oui, 5 non, 0 abstention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que c'est de bonne guerre que l'UDC affiche la couleur dans ce dossier de l'éventuelle fusion avec la ville de Monthey. Du point de vue du Conseil municipal, et ça a été dit par le représentant de l'UDC, il y a déjà passablement d'argent qui a été engagé dans cette réflexion.

Il s'agit maintenant de donner la possibilité à la population de nos deux communes de s'exprimer. Puis ça, ça génère toujours quelques frais. On peut penser à un fascicule explicatif, à des frais qui sont liés notamment à cette votation qui devrait avoir lieu en 2021, raison pour laquelle on vous encourage à maintenir ce petit montant à la disposition du Conseil municipal.

Intervention de Côme Vuille: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour groupe PDC. La grande majorité de notre groupe rejette cet amendement. Un processus d'étude a été mis en route, afin d'analyser les avantages et inconvénients d'une éventuelle fusion avec la commune de Monthey. Ce processus d'étude doit aller à son terme. Les sommes allouées à ce travail ne tombent pas du ciel et il convient de finaliser ce travail et les frais liés.

Par contre, notre groupe tient à préciser que sa prise de position quant à cet amendement n'a rien à voir avec la fusion elle-même. Chacun sera libre de son choix fin 2021 lors de la votation populaire liée à cette démarche.

Intervention de Côme Vuille: Merci. D'autres prises de parole? Oui, Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts. Nous pensons que vu que les études qu'il y a déjà eues, pas mal d'argent engendré et justement les études, pas mal d'études ont été faites donc euh pour nous, nous pensons qu'il est préférable de terminer et de mettre un point final du coup à cette étude et de continuer avec ces derniers 5'000 francs. Donc, nous ne sommes pas favorables à l'amendement proposé par l'UDC.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le groupe PLR, à l'image de mes préopinants, on s'oppose à cet amendement. On estime qu'à ce moment-là, ces deniers publics sont nécessaires car ils permettent de connaître les tenants et les aboutissants de tout ce processus-là. Cela permet comme l'a dit le chef de l'exécutif de préparer le matériel objectif pour cette votation.

Nous n'avons pas encore pris notre position, nous la ferons sur la base des éléments qui seront présentés, des éléments, des faits objectifs qui seront présentés par les autorités communales et c'est pour ça qu'on vous invite également à soutenir, à rejeter cet amendement et soutenir la position de l'exécutif pour maintenir ce montant de 5'000 francs pour terminer ces analyses et pour que finalement à la fin, le peuple puisse voter. Merci.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Madame Chervaz.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste Centre-Gauche. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres.

Le groupe PS Centre-Gauche va aussi s'opposer à cet amendement pour les raisons évoquées. En effet, il nous semble essentiel que ce processus soit mené à son terme et ne pas finaliser cette étude, c'est rendre caducs les montants déjà investis. Donc, nous vous invitons, nous aussi, à rejeter cet amendement.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. La discussion est donc close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui accepte l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent. Merci. Et les abstentions.

L'amendement numéro 3 est refusé par 8 voix pour, 31 contre et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 4: budget de fonctionnement, rubrique numéro 309.317.00, Autres tâches culturelles, Manifestations et réception, Amendement les Verts, par Carole Morisod, montant au budget : 78'000 francs, montant amendé : 72'000 francs. Je passe la parole à Madame Carole Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Alors que les enjeux environnementaux et climatiques sont de plus en plus préoccupants et que la commune de Collombey-Muraz souhaite mener une politique active en matière de mobilité douce et multimodale, comme la gratuité des transports publics, la subvention pour l'achat de vélos électriques, le groupe des verts estime qu'il est important d'intégrer cet aspect dans tous les domaines d'activité, notamment dans l'organisation d'activités sportives ou culturelles. Le soutien financier à un ciné-driving encourage à utiliser une voiture dans un but de loisirs, ce qui s'éloigne des encouragements que vise à mettre en place notre commune.

Les Verts déposent donc cet amendement dans le but qu'il ne soit plus organisé de ciné-driving dans notre commune, le coût net de cette manifestation en 2019 était un peu plus de 6'000 francs. Nous proposons donc un amendement de 6'000 francs pour sortir du budget ce montant. Afin d'éviter toute mécompréhension, le groupe des Verts précise qu'il ne s'agit nullement d'une volonté de censurer la culture ou de la politiser, mais en participant à la tenue de cet événement, notre commune donne un signal contradictoire par rapport aux objectifs qu'elle semble se fixer. Merci de votre attention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. L'amendement est refusé par 3 oui, 4 non et 0 abstention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Knubel Natercia: . Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Bonsoir à toutes et à tous. D'abord, je vais vous faire un petit rappel du fonctionnement de la commission culturelle, donc notre mandat est de proposer des manifestations en complément de ce que font les sociétés locales, accessibles à tous les habitants de notre commune avec des prix calculés au plus juste et des manifestations gratuites.

CONSEIL GENERAL

Le budget qui nous est alloué pour cela est de 40'000 francs, ce qui nous permet d'organiser entre 3 et 5 manifestations par année.

Aucune manifestation n'est récurrente. La décision de maintenir le ciné-driving cette année est aussi à mettre en lien avec la situation sanitaire, puisque c'est quasiment la seule manifestation Covid-compatible qui pouvait être proposée. A noter qu'on a eu aussi une soirée jazz qui a rencontré très peu de participation.

Si le montant alloué est amendé à la baisse et qu'on veut maintenir nos objectifs, cela aura deux conséquences possibles, soit une manifestation en moins, soit des prix plus élevés pour pouvoir respecter le budget. Quant à l'organisation d'un driving en 2021. C'est effectivement une option à mettre en lien avec une manifestation qu'on souhaiterait organiser sur 2 ou 3 jours avec, entre autre un cinéma en plein air, une journée pour les enfants, etc. Si la volonté du Conseil général est de supprimer le driving, on l'entend et on le fera, mais encore une fois si le montant de 40'000 francs est revu à la baisse, ça diminuera juste la marge de manoeuvre de la commission culturelle dans le choix et dans le nombre de manifestations, des artistes et des prix qu'on pourra vous proposer.

Intervention de Vuille Côme: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC. La majorité du groupe PDC rejoint les Verts dans l'idée de supprimer les driving de notre calendrier de manifestations culturelles.

Nous tenons à souligner qu'en cette période de Covid, cette manifestation est tombée à pic puisque ça a été la seule qui a pu réunir un large public et qu'elle a connu un franc succès. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Par contre, alors qu'aucun programme culturel n'est défini, nous regretterions de limiter la marge de manoeuvre de la commission en lui retirant ces 6'000 francs de son budget. Donc, le groupe PDC s'oppose à cet amendement en espérant, comme les Verts le suggèrent, que la commission n'organise plus de driving et qu'elle s'oriente vers des activités qui favoriseraient les acteurs culturels locaux, qui en ont bien besoin en cette période très pénible pour personne.

Intervention de Côme Vuille: Monsieur Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Bonsoir à tous, Stéphane Angst pour l'UDC. Au-delà de l'attaque directe envers les voitures qui nous paraît exagérée pour une manifestation de cette ampleur. Si nous acceptons cet amendement ce soir, nous amputons tout simplement ce compte de 6000 francs, ciné-driving ou pas. Cela signifie que le montant global alloué aux manifestations et la promotion culturelle sera réduit et ne permettra même pas de soutenir une autre manifestation peut-être jugée plus écologique dans le cas où la présente devait vraiment disparaître. C'est pour ces raisons que l'UDC combat l'amendement.

Intervention de Côme Vuille: Oui. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc le PLR, à l'image de mes préopinants, combattra cet amendement.

Il y a quand même quelque chose qui nous a fait tické au sein du groupe PLR, c'est cette expression : « nous ne voulons pas politiser la culture ». En fait, en déposant un amendement tel que vous l'avez déposé justement, vous politisez la culture. Demander au nom d'une vision politique, de supprimer une activité

CONSEIL GENERAL

culturelle, mais c'est très bien vous faites cela, c'est pour ça que vous avez été élus, c'est même logique compte tenu que vous êtes un groupe qui se veut écologique, qui se veut développement durable, qui se veut mobilité douce, donc c'est tout à fait normal et on reconnaît totalement au groupe PLR que vous déposez ce genre d'amendement. Nous sommes justement 5 partis différents, regroupés par 5 groupes parlementaires différents avec 5 visions politiques différentes dans la culture, dans les finances, dans l'économie, etc., et c'est ça qui fait la force d'une démocratie communale. Donc, vous avez votre politique culturelle, c'est votre vision, la politique culturelle, nous au groupe PLR, nous en avons une autre et nous atteindrons, nous n'adhérons pas à la vôtre. Pour le groupe PLR, c'est une action, ce cinéma driving qui est originale, c'est une action qui a eu du succès, qui a été populaire et c'est pour ça qu'au sein du groupe PLR, nous nous combattons cet amendement. Nous avons également la crainte de, qu'en acceptant ce genre d'amendement, nous bridons cette commission culturelle. Cette commission propose souvent des nouvelles idées qui sont détonantes, qui sont originales, qui trouvent des fois un certain succès, quelques fois aussi ma foi, compte tenu de la situation sanitaire quelques demi-succès, donc pour faire vivre la culture sous toutes ses formes, on doit avoir une commission culturelle qui soit libre, qui ait un esprit libre et qui continue à nous surprendre par leurs activités.

La part du stade des concerts musicaux, et des pêches de l'humoriste, et pour nous ce cinéma driving, c'est une manière de faire vivre l'art cinématographique sur une autre forme que le traditionnel Netflix and Chill du semi-confinement.

Au nom d'une vision politique différente de celle du groupe des Verts, le groupe PLR combattra cet amendement.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste Centre-Gauche, nous allons aussi combattre cet amendement. Nous comprenons bien le soucis écologique des Verts, mais nous croyons qu'il ne faut pas tout mélanger et ne pas utiliser un transport personnel pour aller à la culture est pour nous ailleurs.

Quand on va au théâtre, quand on va dans un musée, quand on va au cinéma, très souvent, il nous arrive de prendre notre voiture personnelle pour nous déplacer, aller par exemple dans un musée. Là c'est exactement pareil et nous, nous tenons à remercier la commission culturelle, c'était une de nos demandes, qu'il se passe des choses au point de vue communal d'un point de vue culturel et ce cinéma driving, c'est quelque chose qui est accessible à tous et qui fonctionne et nous souhaitons que ce genre d'initiatives puissent continuer à l'avenir. Je vous remercie.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Vous aurez compris que cet amendement servait essentiellement à ouvrir la discussion sur une manifestation qui, pour nous, n'a pas lieu d'être dans notre commune avec la volonté d'une commune qui se veut justement développement durable, cité d'énergie, etc. Elle se veut plus verte, elle se veut plus moderne. Donc c'est pour ça que nous n'étions pas favorables. Par contre, en aucun cas, nous aimerions, euh, couper le budget de euh, de la culture.

Et pour répondre à Madame Chervaz, lorsque nous allons, euh, au cinéma, au théâtre ou à d'autres activités culturelles, nous pouvons prendre d'autres moyens de transport que la voiture, rien n'empêche de prendre la voiture, ne sommes pas anti-voiture, par contre un ciné-driving nous empêche d'aller autrement qu'en voiture. Une grande différence entre ces deux possibilités.

CONSEIL GENERAL

Voilà, nous cherchons vraiment pas à supprimer la culture dans notre commune loin de là, c'est pour ça que nous avons parlé de ne pas politiser, c'était pas d'enlever de la culture, c'était juste avoir une cohérence entre la volonté de notre exécutif de notre commune et la réalité sur le terrain. Par contre, comme disait, euh, la responsable de la culture, si elle décide de supprimer le driving l'année prochaine parce qu'elle se rend compte que ce n'est pas forcément la meilleure solution pour notre culture, nous sommes prêts tout à fait à retirer notre amendement.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de parole ? En l'état, je comprends donc que l'amendement est maintenu, vous pouvez me confirmer ça Madame Morisod? Réaction, intervention du Conseil municipal ?

Intervention de Knubel Natercia: Oui, une très rapide intervention, Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Je vous ai dit que si ce plenum était favorable à l'élimination du cinéma driving, des manifestations proposées par la commission culturelle, on l'enlèverait donc on attend la décision du plénum, merci.

Intervention de Vuille Côme: Madame Morisod vous me confirmez que l'amendement est maintenu ? Nous passons donc au vote, à moins qu'il y ait encore d'autres interventions encore. Ce n'est pas le cas. Les conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent. Les abstentions. Merci.

L'amendement numéro quatre est refusé avec 5 voix pour, 35 contre, 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 5 : budget de fonctionnement, rubrique numéro 589.318.58, Autres tâches d'assistance, Intégration, Mandat d'animation culturelle, Amendement UDC, par Damien Vannay, montant au budget : 101'200 francs, montant amendé : 0 franc. Je passe la parole à Monsieur Damien Vannay pour le développement.

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay chef de groupe UDC. Nous ne sommes pas totalement convaincus par ce projet, aussi louable soit-il, à l'heure actuelle. Effectivement, il nous manque des éléments importants avant de nous engager sur un montant de plus de 100'000 francs. Avons-nous, toutes les informations nécessaires pour nous engager sur un montant de cette ampleur ? Voulons-nous nous concentrer uniquement sur notre jeunesse ou voulons-nous, à terme, lier toutes les générations ? N'avons-nous vraiment aucun autre moyen que de nous greffer sur une structure en dehors de notre commune ? Plus, plusieurs points restent à notre sens des interrogations. C'est pourquoi l'UDC Collombey-Muraz vous demande d'accepter cet amendement. Refuser ce montant au budget aujourd'hui, c'est accepter qu'éventuellement une perspective plus globale et complète soit envisageable.

Je profite de la tribune pour vous annoncer qu'un postulat allant dans ce sens a été déposé le même jour que cet amendement, par votre serviteur.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Cogest. L'amendement est refusé : 2 oui, 4 non, une abstention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil municipal. Tout d'abord, je vous fais un petit rappel du contexte. En 2019 et en 2020 la commune de Collombey-Muraz a participé au projet «Ramène ta fraise» qui a été mis sur pied dans le cadre des 20 ans de Soluna. Cette participation pour ce qui nous concerne on a eu des manifestations, des soirées sportives, des soirées de réflexion organisées avec les jeunes de notre commune sur le territoire communal, est ressorti le constat que nos jeunes sont très attachés à la fois à leurs villages respectifs, mais aussi et surtout à leur commune Collombey-Muraz et qu'il y a un manque d'activité à leur disposition, sans minimiser le travail de nos sociétés locales qui les retiendraient sur place.

À la suite de ce constat et pour répondre à ce besoin ainsi qu'à la volonté du Conseil général, postulat politique jeunesse accepté, le Conseil municipal vous propose un mandat de prestations avec Soluna, qui se décline de la manière suivante: les activités pour les jeunes dès 12 ans qui auront lieu sur notre commune dans les salles de gym, les salles communales, avec un encadrement, des animations hors murs dans les villages, particulièrement au printemps car la météo le permettra, un accompagnement dans la réalisation des projets émanant des jeunes, la participation à des projets locaux et régionaux par exemple l'accession à la majorité, une permanence sociale, un accompagnement socio-éducatif et des interventions communautaires à mettre en lien avec le travail du TSHM, qui ferait partie de l'équipe, même s'il s'agit d'un mandat par an pour mettre ce monde en œuvre. Et vous expliquer le budget demandé, voici le financement nécessaire. D'abord, il y aura la création d'une équipe d'animation socioculturelle pour environ 93'500 francs. Il s'agit d'animateurs socioculturels à 70% et des animateurs en formation, des stagiaires, du personnel d'accompagnement pour un 30 à 40% en fonction des besoins et des périodes. Il aura aussi des frais divers, de la publicité et du matériel, de la nourriture, des mises à disposition du matériel Soluna pour environ 7'500 francs.

Évidemment, pour régler tout cela et comme dans toutes les collaborations avec la ville de Monthey, une convention devra être établie et signée par les 2 communes, à savoir aussi que les conseillers municipaux en charge de la jeunesse et/ou de la vie en commun seront parties prenantes dans toutes les décisions et seront en lien constant avec Soluna. De plus, un rapport annuel sera établi et pourra vous être présenté dans la foulée.

Et enfin, pour répondre aux questions du postulat, je viens de donner les informations essentielles et reste à disposition si vous avez des questions de détail.

Deuxième question, bien sûr que nous devons aussi nous occuper de toutes les générations et, comme annoncé lors de la réponse au postulat concernant les aînés, un projet-pilote est actuellement en cours pour déterminer leurs besoins, pour pouvoir ensuite mettre sur place une politique qui répondra au mieux. Avec ce mandat Soluna, on a déjà un projet abouti pour les jeunes qui sera reconductible d'année en année et qui est un premier pas vers une politique sociale qui, à terme, devra effectivement lier toutes les générations. L'avantage de travailler avec Soluna est leur immense expérience dans le domaine, qui nous permettra d'entrer rapidement dans le vif du sujet et de lancer le projet au plus vite pour garder le lien qui était déjà établi avec nos jeunes, bien sûr en tenant compte de la situation sanitaire que nous vivons. Merci de rejeter cet amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: J'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Une grande majorité de notre groupe combat cet amendement qui laisserait notre jeunesse orpheline. Moi-même, il y a une cinquantaine d'années, alors que j'étais au cycle à Monthey, je fréquentais les activités de jeunesse proposée par la ville de Monthey et je trouvais cela extraordinaire. Je suis donc un convaincu de la première heure.

Et aujourd'hui plus que jamais dans ce monde ultra connecté qui nous isole de plus en plus, nos jeunes ont besoin d'activités sociales, des vraies, avec des rencontres, avec des ouvertures sur le monde, avec un éventail de possibles que toutes les technologies ne peuvent proposer. Au contraire, les nouvelles technologies souvent aboutissent à la monotonie et l'uniformité des activités et de la pensée. De plus, la plupart des activités proposées se font sur le territoire communal, évitant ainsi des déplacements inutiles. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC s'oppose fermement à cet amendement en soulignant encore une fois la nécessité d'ouvrir le champ des possibles à notre jeunesse. Merci.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste Centre-Gauche., Nous allons nous opposer à ce postulat, euh à cet amendement.

Pour plusieurs raisons: la première, c'est qu'effectivement nous avons demandé un postulat pour la jeunesse qui avait été accepté. Nous remercions là encore la Municipalité puisque le projet avec Soluna présente deux avantages. Le premier, c'est que nous puissions bénéficier de l'expérience des gens de Soluna et comme l'a dit Monsieur Gollut tout à l'heure, les nombreuses activités qui vont être proposées le seront sur le territoire communal. Donc, pour nous, il s'agit vraiment d'une réelle plus-value pour la jeunesse et nous vous encourageons à refuser cet amendement, merci.

Intervention de Vuille Côme: Une intervention ? M. Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts. Le groupe des Verts s'oppose également à cet amendement. Comme cela a déjà été mentionné en 2019, notre Conseil général a soutenu un postulat qui s'intitulait « pour une vraie politique de la jeunesse », et dans ce postulat, notre ancien collègue Olivier Ostrini, mettait notamment en avant les offres gratuites. En effet, si nous sommes évidemment satisfaits des différentes sociétés que nous pourrions trouver sur notre commune, qu'elles soient sportives ou culturelles, nous trouvons également important que notre commune puisse mettre à disposition des jeunes des offres culturelles gratuites.

Si on veut des offres gratuites, il semble assez évident que ces offres aient un frais pour la commune. Alors pour convaincre le groupe UDC, pour le rendre plus convaincu, en référence à la conclusion de son postulat, nous l'invitons volontiers à prendre connaissance du grand panel d'activités proposées aujourd'hui par Soluna, malgré le fait que cela se trouve sur la commune de Monthey et puis pour reformuler la conclusion, accepter l'amendement aujourd'hui, ça reviendrait en fait à refuser ce que notre propre Conseil général avait demandé il y a une année, merci.

Intervention de Kunz Reto: Bonsoir, Reto Kunz pour le groupe PLR, le groupe PLR adhère en partie aux questionnements de l'UDC.

CONSEIL GENERAL

Néanmoins, réduire le montant de ce compte à 0 sans contre-proposition revient à enlever toute possibilité de soutien financier, aspects socio-culturels, pour nos jeunes en 2021.

Ce n'est en aucun cas souhaitable à notre sens, surtout dans une période que nous espérons après-Covid. Le Conseil municipal a présenté ses futures actions. Nous sommes d'avis qu'il faut le laisser travailler en confiant ce mandat à Solunaet nous allons tirer les conclusions plus tard. Le groupe PLR combat cet amendement et suggère aux dépositaires UDC de le transformer en postulat, ce qui apparemment a déjà été fait.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Je crois qu'il faut juste bien comprendre qu'on ne s'oppose pas au travail, on ne remet pas en question non plus le travail de Soluna, c'est de bah voilà, nous avons déposé un postulat en même temps que cet amendement pour étudier un peu plus profondément et d'envisager, de pouvoir envisager peut-être, engager quelqu'un sur notre commune et qu'on ait un contact régulier justement avec que cette personne en direct, et que tout se fasse sur notre commune.

Intervention de Vuille Côme: Y a-t-il encore des interventions ? Ce n'est pas la cas, la discussion est close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Les abstentions ?

L'amendement numéro 5 est refusé pour 8 voix pour, 33 contre et 0 abstention.

Cela fait plus de 2 heures que nous débattons, je vous propose une courte pause. La séance reprendra à 21 heures 45.

Merci, je vous laisse gentiment reprendre vos places.

Nous passons à l'amendement numéro 6: budget de fonctionnement, rubrique générale numéro 620, Routes communales Amendement PDC, par Emmanuel Gollut, montant au budget : 2'414'600 francs, montant amendé : 2'434'600 francs. Je passe la parole à Monsieur Emmanuel Gollut pour le développement de l'amendement.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour groupe PDC., Chers collègues du Conseil général, je ne vous ferai pas l'affront de relire le texte qui vous avait été proposé et dont le but est simplement de retrouver un environnement plus agréable à nos yeux en éliminant les tags qui jalonnent nos rues. Par contre, je tiens à préciser trois choses: d'abord, nous avons mis cet amendement sur la rubrique trafic route communale à cause de la disparité des emplacements de ces tags, seul point commun, ils sont tous aux abords de nos routes.

Ensuite, quand je parle de tolérance zéro, ce n'est pas que pour les personnes qui se permettent de dégrader l'espace public, mais c'est aussi pour la réaction que nous devrions avoir dès qu'un tag apparaît. Tolérance zéro pour ces tags en les faisant immédiatement disparaître. Pour cela, j'en appelle à notre personnel communal qui devra, je l'espère, dégainer le pinceau et le pot de peinture aussi vite que Lucky Luke.

Enfin, nous remarquons un certain respect qu'ont les graffeurs pour le travail de leurs homologues, surtout quand ce travail est bien fait, je pense, entre autres, aux tags réalisés sur le mur du CO, bien fait, précédés

CONSEIL GENERAL

d'une démarche bien pensée, et toujours si beaux qu'à son premier jour. Je pense également aux tags situés au passage sous-voies du quartier de la maison de la santé de Collombey, d'où l'idée d'associer les enfants des écoles et le cycle en particulier à la réalisation de nouvelles créations qui embelliraient les murs que nous aurions repeints. Merci pour votre attention et merci pour votre soutien.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest, Monsieur Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion.

L'amendement est accepté : 5 oui 0 non, 2 abstentions.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, pour le Conseil municipal. Mesdames et Messieurs. Le Conseil municipal trouve votre initiative louable, pertinente et en a pris note avec toute l'attention nécessaire. Il est en effet inacceptable de laisser ces murs souillés de tels graffitis.

Nous étudions actuellement trois options pour laver au plus vite ces murs. Nous combattons cependant cet amendement pour une raison très simple: les 20'000 francs supplémentaires font déjà partie intégrante du budget de fonctionnement des travaux publics.

Intervention de Côme Vuille: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc, à l'image en fait du Conseil municipal, nous sommes également contre les tags et également contre l'amendement. Donc pour nous, l'amendement qui est posé sur la rubrique générale, donc on a vu ça représente à peu près moins de 1 % de la rubrique. Donc c'est vrai qu'on s'interroge sur la pertinence de donner une autorisation de dépenser de 1 %, euh moins de 1 %, pardon sur la rubrique générale. Donc que nous aussi, dès qu'il y a un tag, pour nous, il faut nettoyer c'est clair. Alors est-ce qu'on doit mettre un budget pour le nettoyage, est-ce qu'il faut justement passer par le budget 2021 pour dire simplement, il faut nettoyer les tags qui salissent nos murs. Donc, le Conseil municipal également s'il voit qu'il y a un problème il peut directement proposer ça de lui-même. Donc pour nous on se pose aussi la question si le montant de 20'000 francs couvrira la totalité des tags, est-ce qu'on va lancer une campagne communale pour effacer tous les tags la même année.

On a quand même plusieurs interrogations à ce niveau-là. Donc, euh, pour nous le besoin en l'occurrence, il n'est pas vraiment défini. Est-ce que ce montant sera suffisant ?

Donc euh, donc nous, alors comme nous le législateur, on pourrait accorder une autorisation de dépenser, on pourra être encore d'un soutien financier pour un besoin qui est, qui est mal défini en la matière. En tout cas au niveau du groupe PLR, donc on s'oppose, on propose que le groupe PDC dépose une interpellation, un postulat ou une question écrite, une question orale, pour mettre en avant cette problématique-là. Mais en tout cas nous on est contre les tags et on propose, en tout cas la majorité du groupe PLR, de rejeter l'amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Côme Vuille: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ?

L'amendement numéro 6 est refusé par 16 voix pour, 24 contre et une abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 7: budget de fonctionnement, rubrique numéro 690.366.36, Autres tâches relatives au trafic, Subventions transports publics, encouragement. Amendement PLR, par Loan Cottet, montant au budget : 0 franc, montant amendé : 30'000 francs. Je passe la parole à un représentant du PLR pour le développement de l'amendement.

Intervention de Kunz Reto: Reto Kunz, je relate les propos pour Loan Cottet, premier signataire absent ce soir. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Par cet amendement, nous souhaitons continuer le travail effectué par la commune pour la promotion de MobiChablais. En effet, ce n'est pas en une année que les habitudes de nos concitoyennes et concitoyens ont changé. Cela prendra un peu plus de temps. Il faut continuer ce travail en informant au maximum la population sur cette possibilité qui est offerte par la commune. D'autant plus que vous en conviendrez, chères et chers collègues, que le fonctionnement de MobiChablais n'est de loin pas le plus facile, ni le plus compréhensible qu'il soit. Le réseau est en partie à la demande, l'application n'est pas des plus ergonomiques, etc. En soutenant cet amendement, nous encourageons les habitantes et habitants de notre commune à utiliser les transports publics.

On pourrait passer par des séances d'informations, des flyers, des gens aux arrêts de bus pour aiguiller les usagers, journée découverte, etc. La promotion peut prendre plusieurs formes et nous sommes sûrs que la commune trouvera la solution la plus adéquate. Nous tenons également à rappeler que les TPC ne font pas de publicité spécifique. pour que les habitants de Collombey-Muraz prennent le bus.

C'est à nous de continuer les efforts entrepris en la matière. Vu les montants que notre commune a investis et dépensés dans ce réseau de bus, nous pouvons au moins tout faire pour rendre accessible utilisation de ceux-ci.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au rapporteur la Cogest, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. L'amendement est rejeté par 2 oui, 4 non, une abstention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex, pour le Conseil municipal. Le Conseil municipal n'est pas favorable à cet amendement. En effet, dans le montant global qui est déjà payé chaque année par les communes du bus d'agglomération, montant conséquent de plus de 1 million, dans ce montant est compris à la fois les frais d'exploitation pour le bus d'agglomération ainsi que tout le budget et les frais pour la campagne de marketing et les aspects publicitaires qui sont sous le mandat de notre prestataire TPC, qui sont de leur responsabilité.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Côme Vuille: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? M. Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay, chef de groupe UDC. Le groupe UDC combat fermement cet amendement. En effet, allouer une somme de 30'000 francs pour des séances d'information où il y aura plus d'écho que de participants, comme l'ensemble des séances mises en place par la Municipalité, nous paraît totalement disproportionné.

Comme toute nouvelle chose mise en place, il y ait, il est normal d'avoir un temps d'adaptation pour pouvoir profiter pleinement des services de l'application aux prestations. Tout un chacun, peu soit demander de l'aide auprès de connaissances ou tout simplement auprès de l'administration.

On propose tout au plus que l'administration envoie un tout-ménage explicatif ou plus simplement une impression sur le Collombey-Muraille. Merci donc de refuser cette dépense surfaite.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour groupe PDC. Le groupe PDC, dans sa majorité, s'oppose à cet amendement et tient à témoigner de son agacement quant à la gestion de nos transports publics. Ces derniers nous coûtent environ 1 million de francs par année et ceci est bien assez à nos yeux. Nous ne voyons pas l'utilité d'y consacrer 30'000 francs de plus. Par contre, les TPC doivent faire un réel effort de vulgarisation, même si nous comprenons la complexité de la mise en service d'une telle organisation, afin de rendre nos transports publics plus compréhensibles quant à leur utilisation. Je précise d'entrée que certains usagers sont pleinement satisfaits mais ce n'est pas la majorité.

Il n'y a qu'à voir le taux de satisfaction donné sur certains réseaux sociaux. Personnellement, je ne les utilise pas, mais je me suis laissé dire que l'application des TPC était nettement moins bonne que celle des CFF concernant les horaires et les parcours de MobiChablais, ce qui est étonnant. Y aurait-il une synergie possible entre CFF et TPC ? Autre remarque faite par plusieurs parents dont les enfants prennent le bus pour se rendre à l'école. Un contrôle de billet a été fait dernièrement sur le parcours scolaire. Nos élèves ont la gratuité de ce transport, mais c'est vrai, ils doivent quand même prendre leur ticket. Nul n'est censé ignorer la loi. Résultat des courses: les parents des contrevenants ont reçu une amende de 100 francs, si mes sources sont bonnes.

Je ne conteste pas le contrôle, il en faut, mais je trouve la démarche maladroite : pas d'avertissement, bus gratuits de toute façon. Je peux comprendre que certains parents soient agacés et je ne sais pas si ce genre de contrôles amène les gens à s'enthousiasmer pour l'utilisation des transports publics. D'où l'utilité d'améliorer le système afin de le rendre plus accessible sans les 30'000 francs proposés par cet amendement. La critique est facile, surtout lors de la mise en place d'une organisation fort complexe, mais les sommes déjà allouées devraient suffire à améliorer la situation.

Intervention de Côme Vuille: D'autres prises de parole ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de pouvoir bénéficier d'offres de transports publics nombreuses et gratuites. Il y a malgré tout certaines personnes qui se sentent démunies, face notamment à l'application MobiChablais qui n'est pas facile d'accès au premier abord.

CONSEIL GENERAL

Les Verts trouvent important d'aider la population dans son ensemble à utiliser les outils permettant de prendre en toute confiance ces transports publics. C'est pourquoi les Verts soutiennent cet amendement et vous invite toutes et tous à le soutenir également.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de parole ? Ce n'est plus le cas. Nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ?

L'amendement numéro 7 est refusé par 12 voix pour, 26 contre et 3 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 8: budget d'investissement, rubrique n° 210.503.31, Ecole primaire 3h-8h, Centre scolaires des Perraires. Amendement UDC, par Damien Vannay, montant au budget : 780'000 francs, montant amendé : 700'000 francs. Je passe la parole à Monsieur Damien Vannay pour le développement de l'amendement.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC Collombey-Muraz remet en question les 80'000 francs dévolus aux mandats d'études générales pour le plan de rénovation. De ce fait, nous proposons de supprimer ce montant au budget.

55'000 francs ont déjà été injectés en 2020 pour ce mandat d'études concernant ce plan de rénovation. Qu'en est-il ? Est-ce qu'au budget 2022 la Municipalité reviendra avec un montant complémentaire, si 635'000 francs ne devaient pas suffire ? Le groupe UDC craint de voir ces montants d'études décuplés au fil des années. Nous attendons qu'il en ressorte des résultats concrets sans devoir passer par des contre-études.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au rapporteur de la Cogest.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la Commission de Gestion. L'amendement a été refusé par la Cogest : 2 oui, 4 non et 0 abstention.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je passe la parole au Conseil municipal pour sa prise de position.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, le centre scolaire sportif et culturel des Perraires est un outil essentiel à la commune qui a été construit en plusieurs étapes successives. Si celui-ci a bénéficié de plusieurs travaux de rénovation ces dernières années, il présente, néanmoins, certains signes de vieillissement importants par endroits. Afin de pouvoir planifier de manière rationnelle et cohérente la suite de la rénovation de ce complexe, le Conseil municipal a souhaité lancer une étude qui devra permettre de chiffrer et de prioriser les travaux à entreprendre au cours de ces prochaines années. En cohérence avec cette stratégie au cours de cette année 2020, il a été retenu, un, de ne pas engager de travaux pour la rénovation partielle des sols, dont les coûts inscrits au budget 2020 étaient de 40'000 francs. Considérant que certains de ces frais pourraient potentiellement être superflus ou peu judicieux en fonction des propositions qui émaneront du plan de rénovation à venir. Deuxièmement, de retarder les travaux de réfection partielle de la toiture plate, étape une, estimée à 145'000 francs, afin de s'assurer que ceci soit compatible avec la rénovation de l'enveloppe du bâtiment à

CONSEIL GENERAL

entreprendre. Et, troisièmement, de se concentrer sur le lancement du mandat d'étude pour la rénovation du complexe sportif des Perraires, ici-même. Dans cet objectif, plusieurs mandats d'études spécialisées ont d'ores et déjà été adjugés en 2020, pour un total de 59'000 francs, 59'495 précisément. Pour rappel le budget 2020 planifiait ces travaux à 55'000 francs. Il s'agit donc d'abord d'intérêts de mandats déjà octroyés : ingénieur civil pour 11'781.15 francs pour le contrôle des aspects sismiques, principalement. Un ingénieur électricien pour 25'250.80 francs. Un ingénieur CVS, c'est-à-dire chauffage, ventilation sanitaire pour 3'000 francs,. Physicien du bâtiment, 7'200 francs donc ça ce sont les aspects énergétiques. Ingénieur protection incendie 4'390 francs pour les aspects sécuritaires liés au feu notamment. Un spécialiste amiante enfin pour 7'383 francs pour anticiper les travaux de désamiantage, qui devront être entrepris.

Tous ces mandats d'expertise permettront d'établir un diagnostic précis de l'état du bâtiment et serviront d'outils pour l'établissement du plan de rénovation, qui sera piloté par un bureau d'architectes, le bureau, en collaboration et sous contrôle d'un comité de pilotage composé de membres du Conseil municipal, de la direction des écoles et du service technique. L'enveloppe-cadre pour l'établissement de ce dossier a été devisée à environ 60'000 francs, en fonction des options qui seront prises par le comité de pilotage. Ce bureau d'architectes pilotes devra superviser différents éléments prédéfinis comme par exemple et de manière non exhaustive : l'étude thermique des façades, la remise aux normes parasismiques, le rafraîchissement et le réaménagement du hall d'entrée et de la loge d'entrée, les vestiaires sud-est, chacun de ces éléments sera discuté par le comité de pilotage. Ce bureau d'architectes élaborera les variantes de projets avec esquisses, fournira les plans informatiques et les calculs des coûts et devis. Dès lors, le montant de 80'000 francs porté au budget 2021 permettra de finaliser l'avant-projet pour la rénovation du complexe des Perraires, de disposer d'un outil de planification financière pour les années à venir et répondre aux standards actuels. Madame Cretton, vous en parliez justement à l'introduction dans le budget, puis enfin d'engager des travaux de manière cohérente et priorisée au cours de ces prochaines années. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal confirme la nécessité de cette somme pour le budget 21, confirme qu'il n'est pas question de multiplier les études mais qu'il s'agit d'une démarche cohérente et indispensable pour envisager sereinement la suite des travaux qui devront être entrepris. En définitive, au vu des éléments précités, il combat cet amendement.

Intervention de Côme Vuille: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale.

Intervention de Vuille Côme: Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC ou bien Le Centre, peut-être. A l'unanimité, le groupe PDC combat cet amendement. En effet, nos responsables techniques ne jettent pas des chiffres sur le papier sans en avoir la nécessité, faisons leur confiance. De nos jours, les normes légales: isolation, bruit, énergie, chauffage, toiture végétalisée et j'en passe, sont de plus en plus contraignantes et complexes. Si nous désirons pouvoir bénéficier de subventions, nous devons prouver que les maîtres d'oeuvre respectent ces normes au travers d'études dont la complexité et le cahier des charges dépassent la plupart d'entre nous.

Pas d'études, pas d'argent, le calcul est vite fait. Nous avons besoin de ces études, donc nous rejetons cet amendement.

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay chef de groupe UDC, vu les explications du Conseil communal, nous retirons notre amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Côme Vuille: Merci, je prends note que l'amendement numéro 8 est retiré.

Nous avons donc terminé la discussion sur les amendements et nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget. Pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page. Avez-vous des questions ou des remarques concernant le Message du Conseil municipal, pages 3 à 11 ? Sur les principaux éléments du budget 2021, pages 14 à 21 ? Budget de fonctionnement : compte 0, Administration générale, pages 24 à 32 ?

1, Sécurité publique, pages 33 à 41 ?

Compte 2 , Enseignement et formation, pages 42 à 54 ?

3, Culture, loisirs et culte, pages 55 à 68 ?

4, Santé, pages 69 à 71 ?

5, Prévoyance sociale, pages 72 à 79 ?

6, Trafic, pages 80 à 86 ? Oui, Monsieur Kunz.

Intervention de Kunz Reto: Reto Kunz, j'ai une question concernant la page 86 sur le compte 651.363.30, bus d'agglomération.

Je me réfère à la réponse au postulat horaire TPC MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz, qui sera traité au point 7.1 de l'ordre du jour. Est-ce que les coûts de 14'000 francs pour le financement d'un bus Muraz – St-Triphon via Illarsaz, gare d'Aigle, respectivement pour une nouvelle course sur la ligne 102 Monthey-Muraz-Illarsaz, gare d'Aigle arrivée 6 heures 44 sont prises en compte dont le montant budgétisé ?

Intervention de Côme Vuille: Parole au le Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Mesdames, Messieurs, donc tous les coûts prévus pour les nouvelles lignes dont notre collègue Sandra Cottet Parvex vous parlera tout à l'heure sont déjà prévus au budget comme tous les coûts de marketing qui, au passage c'est vrai, je tiens à préciser aussi que les horaires de MobiChablais se trouvent déjà sur l'application CFF.

Donc il y a aussi la possibilité de finalement d'aller directement sur cette application. Il y a des améliorations qui sont aussi prévues et ces lignes vont continuer à s'améliorer année après année aussi et à s'étendre aussi probablement à des communes voisines. Pour autant que ça permette de l'amélioration sur les quatre communes qui ont lancé le bus aggro.

Intervention de Vuille Côme: D'autres questions ou remarques sur le compte 6, trafic ? Ce n'est pas le cas. Compte 7, protections et aménagement de l'environnement, pages 87 à 98 ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. La rubrique 720.311.00, qui concerne les écopoints, l'optimisation pour 25'000 francs, on voulait savoir à quoi ça correspondait, si c'était les aménagements des nouveaux moloks ou bien peut-être une protection contre le bruit ou bien ce genre de choses.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Côme Vuille: Il s'agit de la page 93, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Donc il y aura probablement même des améliorations dès cette année comme il y a une optimisation qui est prévue, vous allez recevoir un tout-ménage sur l'ensemble de la commune. Il y a des écopoints qui vont disparaître, y a un écopoint plus élaboré qui va être développé, à proximité de notre local des travaux publics et puis à chaque fois aussi des remplacements de bennes et de containers qui sont prévus.

Mais c'est principalement lié à la mise en place de nouveaux concepts pour essayer de limiter les nuisances dans les quartiers.

Intervention de Vuille Côme: D'autres questions ou remarques sur le compte 7 ? 8, Economie publique, pages 99 à 103 ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. La rubrique 869.318.35 à la page 102: adaptation au changement climatique, étude, budget : 10'000 francs. Les Verts regrettent que ce montant dédié à une étude sur l'adaptation au changement climatique soit retiré du budget, même si la commune de Monthey qui devait être partenaire n'a pas retenu le montant dédié à cette étude dans son budget 2020. Il est dommage de ne pas avancer dans les recherches sur les effets du réchauffement climatique, de son impact et des adaptations possibles afin de réduire ces nuisances que nous ressentons déjà au niveau local. Éviter les îlots de chaleur, assurer la qualité de l'air, préserver les forêts, etc. Est-il envisageable de réintégrer ce montant dans la rubrique promotion économie d'énergie ?

Intervention de Côme Vuille: Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. De nombreuses actions qui sont prévues du côté du développement durable, alors on en fait jamais assez, évidemment pour eux, pour certaines et certains. De notre côté seul, ça fait pas de sens de partir dans cette étude et de rajouter ce montant au budget.

Peut-être que ça viendra l'année suivante mais à court terme on a fixé d'autres objectifs comme cette étude était tombée à l'eau.

Intervention de Côme Vuille: Autres questions ou remarques sur le compte 8 ? M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. A la page 101, il y a la rubrique tourisme. Je voulais savoir si on parle aussi dans cette rubrique tourisme de Val Chablais Invest et quelles actions avaient été entreprises par cette cette société et quelques informations à nous donner.

Intervention de Buttet Yannick: Donc non, effectivement, il n'y a pas le Val Chablais Invest qui est comprise dans cette rubrique-là. Tout simplement parce que Val Chablais Invest est une société anonyme qui n'est pas intégrée aux comptes de la commune de Collombey-Muraz. Pour rappel, Val Chablais Invest c'est une société d'investissement qui a été créée par les 9 communes du district de Monthey, principalement pour appuyer financièrement les remontées mécaniques du domaine des Portes Du Soleil. Il y a la volonté également d'étendre le soutien financier à d'autres activités touristiques principalement,

CONSEIL GENERAL

mais aussi peut-être à d'autres infrastructures. On avait évoqué le port du Bouveret, même si c'est pas l'ordre du jour aujourd'hui mais des infrastructures d'importance régionale.

Aujourd'hui, des négociations sont en cours entre eux, Portes Du Soleil Suisse SA et Val Chablais Invest, pour que Porte Du Soleil Suisse SA affine son business plan et son masterplan et effectue ensuite des demandes précises de financement à Val Chablais Invest.

Val Chablais Invest ensuite ne sortira pas de l'argent elle-même. Elle fonctionnera comme un intermédiaire financier alors pas au sens de la loi par contre, concrètement, c'est comme ça qu'elle va fonctionner en cautionnant ou en garantissant moralement ou financièrement les montants qui pourraient être mis à disposition des remontées mécaniques.

Donc à l'heure actuelle, il n'y a pas encore eu de demande concrète de Portes Du Soleil Suisse SA et il n'y a pas d'argent qui a été investi si ce n'est pour les premières démarches administratives et juridiques.

Intervention de Côme Vuille: Merci. D'autres questions sur le compte 8 ?

Ce n'est pas le cas. Compte 9 : Finances et impôts, page s104 à 108. Mme Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, pour les Verts,.Je prends le 90. 401.00 : impôt sur le bénéfice, à la page 105. On remarque une baisse de 250'000 francs entre le budget 2020 et le budget 2021, donc à une baisse de 250'000 francs. Lors de ma prise de parole à l'entrée en matière, j'avais demandé quelle était effectivement l'incidence de la RFFA.

Monsieur le Président m'a répondu comme quoi la RFFA c'était un montant de 250'000 francs. Or, à la page 8, c'est effectivement une crise de 250'000 francs mais aussi une baisse de 10%, raison en relation pardon avec le Covid 19, a également été appliqué sur cet impôt des personnes morales. Alors que là, nous avons qu'une diminution de 250'000 francs. Où sont passés les 10% concernant le Covid ?

Intervention de Vuille Côme : Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Très volontiers. Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs, en fait peut-être que je me suis mal exprimé lors de l'entrée en matière, parce qu'on n'a pas effectué une diminution de 250'000 francs et de 10% sur le budget de cette année, mais sur le budget estimé de 2021. Vous savez maintenant que chaque année, on a des estimations qui nous parviennent du Canton sur les revenus fiscaux de notre commune pour l'année prochaine. Et puis c'est celle-ci, la base sur laquelle nous travaillons.

Donc, vous, vous nous dites qu'il y a eu 250'000 francs de baisse par rapport au budget 2020, c'est vrai, mais par rapport aux recettes fiscales qui étaient prévues pour 2021 par le Canton, il y a 250'000 francs de baisse en lien avec la RFFA et 10% de marge que nous avons prise pour le Covid.

Intervention de Côme Vuille: Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le compte 9 ? Ce n'est pas le cas nous passons au budget d'investissement, compte 0, Administration générale, page 114. 1, Sécurité publique, page 114. Compte 2, Enseignement et formation, page 115. Compte 3, Culture, loisirs et culte, page 116. Compte 4, Santé, page 117. Compte 5, Prévoyance sociale, page 117. Compte 6, Trafic, pages 118 à 120. Compte 7, Protection et aménagement de l'environnement, pages 121 à 124. Avez-vous des

CONSEIL GENERAL

questions ou des remarques sur le plan financier quadriennal 2021-2024, page 130 ? Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. En fait, j'ai une question supplémentaire sur le budget, lecture de détail. Je devais poser une question pour Monsieur Cottet, puis je l'ai zappée malheureusement, je vais vous faire revenir en arrière désolé. La page 36 : rubrique 113.437.000, à la page 36, c'est tout en bas, sur les amendes.

On a vu budgétisé à 75'000 francs d'amendes, on voulait savoir quelles étaient ces types d'amendes justement. Est-ce qu'il y en avait une qui considère enfin un type d'amende qui était particulièrement plus importante que l'autre. Alors je ne sais pas si le Conseil municipal a la réponse ou au besoin ils peuvent nous donner la réponse à une prochaine séance du Conseil général.

Intervention de Vuille Côte : Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, pour la Municipalité. Je vais répondre parce que, une fois il fallait quand même éclairer un peu de quoi étaient composées ces amendes. Donc, si je comprends bien, vous demandez déjà d'où vient cette somme pour les amendes, c'est ça ? Donc principalement c'est les excès de vitesse, c'est la première cause. La deuxième raison plutôt qu'une cause. La deuxième raison, c'est le stationnement. Et puis est compris dans ce montant des amendes aussi le tribunal de police.

Et vous m'avez demandé comment était calculé le budget c'est ça ? Question sur le budget ? Pardon ?

Intervention de Côte Vuille: Monsieur Birbaum, vous pouvez venir reposer vos questions.

Intervention de Birbaum Thomas: J'ai juste constaté que c'était à 75'000 francs dans le budget mais si vous pouvez me dire comment se constitue ce montant-là ou comment on le calcule volontiers.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Le budget était de 25'000 et chaque année le montant des amendes a augmenté pour finir, pratiquement à 41'000. En 2019, on l'a adapté à 50'000 francs. On a monté du double et on a vu que les amendes, elles étaient aussi montées de 89'000. Et on s'est dit que maintenant la différence est trop grande entre le budget puis le réalisé, mais faut aussi savoir qu'on ne court pas derrière pour augmenter ce chiffre.

On essaie de mettre ce chiffre le plus près de la réalité.

Intervention de Côte Vuille: Merci pour ces explications.

J'ouvre maintenant le débat final sur l'ensemble du budget. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2021 tel qu'il résulte de nos débats sont priés de se manifester en levant la main.

Merci. Ceux qui le refusent. Les abstentions.

Le budget 2021 est donc approuvé à l'unanimité. Merci aux scrutateurs.

CONSEIL GENERAL

7. Réponse du Conseil municipal à un Postulat

7.1 Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz

Intervention de Vuille Côme : Nous passons maintenant au point 7 de l'ordre du jour : Réponse du Conseil municipal à un postulat. Vous avez tous reçu dans les documents la réponse du Conseil municipal au postulat traité ce soir. Je vous rappelle la procédure habituelle pour cette réponse. D'abord, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse et, ensuite, le premier signataire peut prendre la parole pour réagir à cette réponse. La discussion générale n'est pas ouverte, à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de cinq conseillers généraux et vote du plénum.

Si cette manière de procéder n'appelle pas de remarques, je passe au point 7.1 réponses au postulat Parti Socialiste Centre-Gauche, par Madeleine Delarze : Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz. Je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité. Donc en réponse à ce postulat. J'aimerais simplement rappeler, en préambule, que le Conseil municipal est toujours très sensible aux questions liées à la mobilité et aux enjeux que ça représente au niveau local et aussi au niveau régional, et en particulier au développement des transports publics, développement qui ont déjà été réalisés sur notre commune et des efforts qui ont été faits pour améliorer l'offre de ces transports publics, la mise en place de nouvelles lignes ainsi que l'augmentation de la fréquence de ces lignes. Je passerai ensuite sur la réponse exhaustive et technique qui a été fournie par les TPC qui a été incluse dans la réponse au postulat, qui montrait la faisabilité ou non de certaines propositions qui étaient émises dans l'intitulé du postulat.

En conclusion, simplement pour vous dire que finalement, une solution a été trouvée avec les TPC.

Cette solution a été expliquée tout à l'heure par Reto Kunz, où on a pu mettre en place de nouvelles courses pour améliorer cette desserte via Illarsaz et Aigle pour les correspondances via Aigle sur Sion et à la direction Lausanne. Cette proposition a été soumise et acceptée aussi par le Copil MobiChablais et par toutes les communes qui font partie du bus d'agglomération et validée pour le budget 2021.

Intervention de Côme Vuille: Merci pour la réponse, est-ce que Madame Delarze désire s'exprimer ?

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-Gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Conseillère municipale, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, je prends acte de votre réponse et du retour de TPC et personnellement, je salue le travail complexe, les discussions entre le Conseil municipal et les spécialistes de TPC, les pistes discutées et celles notées qui pourraient être envisagées dans le futur.

Mais afin d'être complète, j'ai bien entendu fait parvenir votre réponse à la personne dont le postulat est issu, dont le regard est sans doute plus critique que le mien. Je me propose de vous lire sa réponse, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Voilà, alors. Mesdames et Messieurs les Conseillers et les membres du Conseil général. Par ce petit mot, je souhaite répondre à votre courrier concernant le postulat accepté au Conseil général du 14 octobre 2019. Les trois pages de réponse plutôt technique qui nous sont transmises, révèlent très bien le caractère

CONSEIL GENERAL

scientifique et problématique que peuvent impliquer diverses lignes de bus pour satisfaire au mieux des utilisateurs et surtout pendulaires au quotidien.

Je ne vais pas énumérer et commenter tous les points, mais votre première réponse seule suffit à résumer l'incohérence des propos. En effet, pour prendre un train Aigle - Sierre par exemple, départ 6 heures 53, il faut utiliser, comme préconisé dans ce courrier un service à la demande. Chers usagers, il faudra vous lever tôt. Les services à la demande proposés partent avec les lignes 102 et 103 à 4h25, 45 et 5 heures 25. Pour un départ d'Aigle à 6 heures 53. Il faut vraiment être courageux, motivé et surtout matinal pour prendre ces transports publics.

Au milieu de la deuxième page, au 6e paragraphe, il est stipulé que dans le futur de la ligne 102, il est question de passer à 2 fois par heure ce que les TPC proposeront d'étudier, mais uniquement expliquent-ils lorsque nous y verrons plus clair sur la fréquentation de la ligne existante. Ma réponse, chers membres et décideurs de MobiChablais. Rassurez-vous, les gens vont de moins en moins utiliser vos transports publics, non pas que le trajet gratuit depuis le 1er avril, non pas que la pandémie a obligé beaucoup d'utilisateurs de faire du télétravail à domicile. Mais vos bus, mis à part un peu de transport scolaire, vos bus sont vides les trois quarts de la journée. Nous sommes des villages et pas des villes pour des lignes inadaptées au quotidien. Il est inutile d'effectuer des sondages dans les gares CFF pour les trains de 6 heures 18 et 6 heures 53 au départ d'Aigle pour Sierre par exemple. Il n'y a toujours pas de bus adaptés pour les utilisateurs de Muraz et Illarsaz. De plus, comme il n'y a pas de desserte de bus, bon nombre de personnes sont retournées sur la route avec des trajets plus rapides et adaptés aux nouveaux modes de travail. Ces gens, on les nomme des pendulaires mais personne n'en tient compte.

Terminer avec deux conclusions : penser à inviter des utilisateurs pour débattre des problématiques quotidiennes lors de l'élaboration de nouveaux horaires et pour les nouvelles forces présentes en 2021, je lance le défi d'accepter un AG Valaisan que vient de déposer un député au Conseil d'État, calqué sur le modèle grison qui a boosté les utilisateurs, en pensant d'inclure les départs depuis le Chablais Valaisan et Vaudois, une manière aussi de désenclaver le Chablais. Merci de votre attention.

Intervention de Côme Vuille: Merci Madame Delarze. Une réaction du Conseil municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors j'entends bien ce que je viens d'entendre et puis je dois dire être à l'écoute des soucis des usagers, des utilisateurs, des citoyennes et citoyens. C'est ce qu'a fait MobiChablais par l'intermédiaire de notre collègue du Conseil municipal, par l'intermédiaire des 4 communes qui investissent énormément d'argent depuis maintenant plusieurs années. Mais ce n'est pas accepter une discussion de café du commerce où chacun aimerait un service à domicile à l'heure qu'il lui faut.

Vous avez vu dans la réponse technique, pour la trouver trop technique probablement et vous avez raison, c'est vrai que quand on lit les réponses moi-même je ne suis pas un spécialiste, c'est compliqué. Il y a énormément d'éléments à prendre en compte, il faut que ça joue sur les correspondances. Alors après celui qui va à Lausanne va dire, mais vous avez tout fait pour la copine de Madame Delarze qui va à Sierre et puis nous la majorité qui allons à Lausanne ça ne joue plus.

C'est des demandes que nous avons quotidiennement avec vraiment des soucis très personnels. Et ces choses qu'on a prises en compte du côté de MobiChablais parce qu'on a cette souplesse comme ces bus ce n'est pas nos bus, comme vous l'avez lu, nos bus à nous toutes et nous tous, et on essaie toujours d'améliorer les choses. Alors, quand j'entends que les bus sont vides, ça correspond pas à la statistique alors sûrement qu'elle est faussée. Les statistiques on sait ce qu'on fait, ça correspond pas la statistique, ça correspond à ce qu'on entend effectivement comme je dis au café du commerce, ceux qui disent les

CONSEIL GENERAL

bus sont toujours vides. Il y a plusieurs lignes, nous avons dû doubler. Il y a des lignes qui sont très prises et c'est vrai, c'est vrai qu'il y a des problématiques auxquelles on pourra probablement pas répondre à court terme, mais c'est chaque fois des problématiques individuelles. Et là, je peux que vous appelez quand vous croisez ces gens, pas seulement à dire: oui, je vais répercuter tes soucis mais à répercuter les soucis. Ensuite expliquer les réponses et à montrer les efforts qui sont faits de manière à valoriser ces transports publics, puis faire en sorte qu'on les optimisent. Ils ne sont pas parfaits, l'application n'est pas parfaite. J'ai entendu ce soir 15 fois le bus c'est gratuit, le bus n'est pas gratuit. Le bus est offert par la commune.

Donc, c'est avec l'argent des contribuables qu'on paie le bus, il n'y a pas de bus gratuits dans notre commune. Ça, c'est très important et la nuance, elle est de taille, parce que souvent ce qui est gratuit n'a pas de valeur or ce bus-là, c'est payé avec les impôts, c'est un effort qui est fait par la collectivité, au détriment d'autres actions.

Donc je pense que c'est un élément important. Et là, je pense que chacune et chacun d'entre vous avez cette responsabilité de ramener au Conseil municipal les soucis des citoyennes et citoyens, mais aussi d'expliquer la situation et de montrer les améliorations qu'il y a déjà eu au niveau de ces transports publics. On peut toujours faire mieux, mais c'est seulement en essayant d'être constructifs de part et d'autre qu'on va vraiment pouvoir avancer. C'est pour ça que je pense qu'il faut avoir un esprit peut-être un peu plus critique dans les deux sens. Je comprends, c'est plus facile de dire : c'est nul, c'est nul et ça doit être mieux. C'est vrai, ça doit toujours être mieux. Mais il faut aussi expliquer pourquoi c'est comme ça.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Il n'y a pas de demande de discussion générale. Je clos donc ce point. Cela fait plus de 3 heures de séance, je vous rappelle que selon notre règlement, nous devons procéder à un vote, savoir si nous terminons ce soir ou si nous devons finir l'ordre du jour demain. Donc je vais procéder à ce vote formel, ceux qui sont pour continuer l'ordre du jour ce soir se manifestent par main levée. Ceux qui refusent. Abstentions.

A l'unanimité, nous poursuivons donc nos débats et nous passons au point 8 de l'ordre du jour: la modification du règlement du Conseil général.

8. Modification du Règlement du Conseil général

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle qu'une motion intitulée « Mise en place d'un secrétariat pour les commissions du Conseil général » avait été déposée par Monsieur David Gaillard et cosignée par Monsieur Emmanuel Gollut. Elle devait être traitée lors du dernier plénum. Les auteurs avaient signifié leur accord en séance du Bureau pour retirer leur motion au profit d'une transmission au Bureau chargé, charge à lui pardon, de revenir avec une proposition dans le sens de la motion avant la fin de la législature. Le Bureau a donc confié à une sous-commission, présidée par le Vice-Président du Conseil général, Monsieur Guillaume Vanay, et composée de Messieurs Emmanuel Gollut, cosignataire de la motion, et Thomas Birbaum, rapporteur. Lors de sa dernière séance, le Bureau a pris connaissance du rapport de la sous-commission, sous délégation pardon, et a émis son préavis.

Cela étant rappelé, je vous propose la procédure suivante:

1. Présentation du rapport de la délégation du Bureau

CONSEIL GENERAL

2. Préavis du Bureau
3. Entrée en matière
4. Discussion de détail
5. Vote

S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole pour la présentation du rapport de la délégation du Bureau au rapporteur de celle-ci, Monsieur Thomas Birbaum.

8.1 Présentation par le Rapporteur de la délégation du Bureau

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, je prends la parole comme rapporteur de la sous-délégation du Bureau qui a traité l'objet. Donc, Monsieur le Président du Conseil général a rappelé le contexte, je vais plus vous parler directement sur le débat d'entrée en matière qui a eu lieu dans la sous-délégation. Donc, les commissaires ont discuté de plusieurs éléments que vous avez, les éléments qui sont répertoriés sous la forme de « bullet point ». Donc tout d'abord, la sous-délégation s'est posé la question : est-ce qu'obliger un membre de l'administration communale de venir prendre le PV serait une entorse à la séparation des pouvoirs ? On s'est aussi posé la question : est-ce que des moyens techniques qui soient mis à disposition pour la prise de notes des séances, ce serait peut-être une solution également. Un commissaire a rappelé en outre que les conseillers généraux sont élus pour travailler. Au sein d'une commission de 9 personnes, ce doit être possible de trouver une personne qui accepte de prendre des notes de la séance. Un autre commissaire a annoncé que de toute façon un ordre de priorité serait fait. C'est d'abord à la Commission de s'organiser d'elle-même, de trouver son Président et son rapporteur et ensuite à elle de regarder qui prendra les notes des séances de la Commission. Ensuite, plusieurs éléments sont ressortis concernant l'intervention d'une personne externe aux 9 commissaires pour prendre le PV de la Commission. Donc il y a eu plusieurs propositions qui ont été faites. Donc la personne externe pourrait être un conseiller général qui viendrait épauler la Commission pour la prise du PV, sans être formellement membre de celle-ci. Donc des secrétaires auxiliaires pourraient être élus par le Conseil général en début de législature. Ils auraient pour rôle de seconder la Commission, enfin seconder une Commission. Un commissaire a proposé que ces secrétaires auxiliaires soient les scrutateurs. Un commissaire a proposé que soit le Bureau qui désigne au cas par cas un commissaire, un conseiller général volontaire pour prendre le PV d'une Commission, si le président de celle-ci le requiert. Un autre commissaire a proposé que cette personne externe pourrait être un venant-ensuite d'une liste du Conseil général, par exemple si un candidat n'a pas été élu aux dernières élections communales. Mentionner qu'il pourrait devenir secrétaire auxiliaire d'une Commission pourrait être un bon moyen pour lui de garder le pied dans la politique et de maintenir son intérêt pour les enjeux communaux.

Un autre commissaire a dit qu'il était possible que cette personne externe soit une personne tierce. Donc, il y a suffisamment d'étudiants sur la commune qui recherchent un petit job. Ceux-ci sont à l'aise dans la prise de notes et en engageant un sur la base d'un contrat de mandat pour prendre les notes d'une Commission du Conseil général pourrait être bienvenu.

La sous-délégation a ensuite exclu, pour des raisons de séparation des pouvoirs, le fait de faire appel à un membre de l'administration communale.

À l'issue de ces réflexions, la délégation est d'accord sur quelques éléments: tout d'abord la Commission doit s'engager à trouver au sein de ses membres quelqu'un pour prendre des notes. S'il n'y a personne, le Bureau devra désigner quelqu'un. Ce qui aura pour conséquence des frais financiers supplémentaires à

CONSEIL GENERAL

charge de la commune. Le Bureau décide par lui-même qui engager, comment indemniser ces personnes. Il y a ensuite eu au sein de la Commission un différend sur la latitude pour le Bureau de faire appel à un secrétaire auxiliaire auprès du grand public. La délégation a décidé de soumettre à son vote deux propositions. L'entrée en matière a été acceptée. La première proposition, modification une, donc le rapporteur de la Commission tient le procès-verbal de chaque séance, petit b) fournit un rapport final en exposant la position de la Commission sur l'entrée en matière, la discussion de détail et le vote final. Deuxième phrase nouveau : la tâche de tenue du procès-verbal de séance peut être déléguée à un autre membre de la Commission. Si aucun membre de la Commission n'assume cette tâche, le Président de la Commission demande au Bureau la mise à disposition d'un secrétaire de commission externe.

Le Bureau a tout pouvoir pour engager un secrétaire auxiliaire pour cette tâche par les conseillers généraux. Le Bureau décide de l'indemnisation et en règle les modalités. Cette proposition a récolté 1 pour 2 contre. En découle la proposition de modification 2. Le rapporteur de la Commission tient le procès-verbal de chaque séance, fournit un rapport final en exposant la position de la Commission sur l'entrée en matière, la discussion de détail et le vote final. Deuxième phrase nouveau : la tâche de tenue du procès-verbal de séance peut être déléguée un autre membre de la Commission. Si aucun membre de la Commission n'assume cette tâche, le Président de la Commission demande au Bureau la mise à disposition d'un secrétaire de commission externe. Le Bureau a tout pouvoir pour engager un secrétaire auxiliaire pour cette tâche, en priorité parmi les conseillers généraux et, à défaut, toute personne résidant sur le territoire communal. Le Bureau décide de l'indemnisation et en règle les modalités. Cette proposition de modification 2 est acceptée par 2 pour, 1 contre.

Le débat final : les commissaires partagent le même regret d'avoir des difficultés à trouver des secrétaires pour assumer ces tâches de prise du PV. Une majorité de la délégation est satisfaite d'avoir pu prévoir tous les scénarii dans le cas où la Commission ne trouve pas de secrétaire volontaire pour prendre des notes. Une minorité de la délégation n'est pas satisfaite de prévoir le fait de pouvoir faire appel à des citoyens hors Conseil général pour une simple prise du PV de Commission.

Vote final: la variante 2 est sélectionnée par la délégation par 2 pour, 1 contre. La délégation exprime sa satisfaction à la suite de la tenue des débats constructifs au sein de la Commission et remercie ses commissaires pour le travail effectué.

8.2 Préavis du Bureau

Intervention de Côme Vuille: Merci. Je vais donc maintenant vous présenter le préavis du Bureau. Réuni en séance du 17 novembre 2020, le Bureau a pris connaissance du rapport de sa sous-délégation chargée d'élaborer une proposition de modification du règlement, suite à la motion qui a été déjà évoquée. En préambule, il faut rappeler que Joël Parvex n'a pas été remplacé au Bureau, suite à sa démission et qu'un membre était excusé pour cette séance. Il y a donc 7 membres présents et le Président ne vote pas, il départage en cas d'égalité.

Le Bureau tient tout d'abord à remercier la sous-délégation pour le travail fourni et d'avoir proposé plusieurs variantes allant dans le sens de la motion déposée, conformément à son mandat. Le Bureau discute tout d'abord de la nécessité d'une modification du règlement. Certains membres estiment que cette tâche doit pouvoir être prise par un élu du Conseil général siégeant dans la Commission concernée. D'autres membres estiment, au contraire, qu'ils n'ont pas été élus pour ce travail, que ce problème est récurrent et que tous les conseillers généraux ne sont pas formés ou outillés pour assumer une telle tâche.

CONSEIL GENERAL

Après cette discussion, le Bureau se prononce comme suit : par 3 oui, 0 non et 3 abstentions, le Bureau estime qu'il y a une nécessité de modifier le règlement actuel dans le sens de la motion déposée. La discussion s'engage ensuite sur la variante 2 soutenue par une majorité de la sous-commission. Certains membres estiment que le Conseil général doit trouver une solution à l'interne et ne pas ouvrir ce poste à des tiers. Concernant les tiers, certains membres indiquent que cela pourrait être des viennent-ensuite de l'élection du Conseil général qui ont donc déjà un intérêt politique pour notre institution. D'autres membres estiment qu'il pourrait s'agir d'un petit revenu pour des étudiants de notre commune, d'autres membres encore pensent qu'il devrait s'agir d'employés communaux. Une discussion s'engage également sur les termes « toute personne résidant sur le territoire communal ». Certains membres trouvent cette notion trop restrictive et d'autres trop floue et préfèrent une définition plus claire. Plusieurs membres soulèvent qu'il est important que le Bureau dispose d'une certaine marge de manœuvre tout en faisant usage de bon sens s'il doit prendre une telle décision dans le choix de la personne concernée.

Après cette discussion nourrie, le Bureau se prononce sur la variante 2 retenue par la sous-commission. Par 3 oui et 4 non, le Président départage, et 0 abstention, le Bureau préavis négativement la variante 2 proposée par la sous-commission. En conséquence, le Bureau discute de la variante 1 figurant au rapport de la sous-commission. Il n'y a pas de propositions de modification rédactionnelle. Certains membres relèvent que ce système pourrait facilement être mis en place, par exemple par la tenue au Bureau d'une liste, contenant les noms des intéressés qui s'annonceraient début de législature. Par 4 oui, le Président départage, 3 non et 0 abstention, le Bureau préavis favorablement la variante 1. Il n'y a pas d'autres propositions formulées par les membres du Bureau et c'est donc le texte de la variante 1 qui a déjà été lu par Monsieur Thomas Birbaum qui vous est proposé au vote ce soir.

Voilà pour le préavis du Bureau et nous passons maintenant à l'entrée en matière et je passe la parole à l'assemblée.

8.3 Entrée en matière

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc là, je remets ma casquette du chef du groupe PLR. Donc, pour le groupe PLR, c'est un problème particulier qui est devenu un problème général, ça va peut-être pas se poser pour la prochaine fois. Le groupe PLR est d'avis que des moyens techniques pourraient résoudre ces solutions notamment un enregistreur vocal. Le PV de commission, c'est genre 2 pages maximum, on n'est pas sur du mot-à-mot, on n'est pas sur une exigence juridique de forme, on ne demande pas cela.

Le Président aussi ne peut pas participer comme il veut au débat. Il vote que seulement quand il y a égalité. Est-ce que nous devons nommer à ce moment-là un Président de commission externe ?

Nommer quelqu'un d'externe, c'est quelqu'un qui n'a peut-être pas la compréhension des dossiers techniques. Il faut être dans le bain pour comprendre un peu comment ça se passe au sein des commissions, donc faudra avoir une même personne qui revient souvent et ce qui pose aussi les difficultés si cette personne n'est pas disponible. Quand on est élu, on a un cahier des charges, on doit respecter ce qui est des charges, ce n'est pas à géométrie variable. Prévoir une solution de réserve, pour le groupe PLR, c'est ouvrir la porte de Pandore, ce serait en quelque sorte, on pousserait les conseillers généraux à ne pas devoir assumer les responsabilités d'élus qui sont les leurs.

Au Conseil général, c'est une chance d'être indemnisé pour notre engagement, donc on ne pense pas qu'on devra encore engager quelqu'un d'autre en plus alors qu'on serait indemnisé pour faire ce travail-là. Le groupe PLR est contre l'entrée en matière, pour ces raisons-là.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il une autre prise de parole ?

Intervention de Patrick Oberson : Patrick Oberson, Groupe PS Centre-Gauche. Monsieur le Président du Conseil général, Chères et Chers membres de la Municipalité et Chères et Chers collègues, bonsoir. Le groupe PS Centre-Gauche n'est pas favorable à l'approbation de ces 2 propositions de modification. Je vais donc vous l'exposer, un point de vue différent, plus pragmatique. Chaque personne ici présente dans ce législatif est un élu du peuple, ce qui engendre une certaine charge de travail mais aussi une capacité d'implication.

Je conçois qu'il n'est pas aisé de participer et débattre efficacement lorsque nous incombe la tâche de prise de notes et la rédaction de PV d'une Commission. Mais pour le bien des comptes de financement du Conseil général et donc l'argent public, il serait judicieux de refuser les 2 variantes proposées. Celles-ci sont plus onéreuses que la proposition que le groupe socialiste par le biais, par mon biais, allons vous formuler.

Le coût n'est pas l'unique raison de négation de ces 2 propositions de modification. La première proposition qui pourrait aller jusqu'à la demande d'une personne extérieure de la Commission, mais qui est cependant politisée, puisque membre du Conseil général, qu'en est-il de la représentativité désignée par les bulletins électoraux et donc le peuple ? Comment cette personne peut-elle mettre entièrement ses convictions de côté lors de la rédaction du PV ?

Concernant la deuxième proposition qui pourrait aller jusqu'à la demande de la venue d'une personne extérieure au CG ou tout autre instance établie.

Cette proposition pose des problèmes de confidentialité, mais plus globalement des problèmes de ressources humaines. Comment est faite la sélection, l'engagement de cette personne. Quid de démission à répétition ? Comment gérer son salaire ou son défraiement ? Sous quel barème ? Le PV d'une Commission est un document qui sert de base de travail aux autres membres du Conseil général. Il ne devrait pas être pris à la légère. Chaque membre de ce Conseil devrait être capable et orgueilleux de prendre cette responsabilité. Mais comme annoncé précédemment, il n'est pas aisé de prendre des notes, de rédiger un PV, tout en participant activement au débat. C'est pour cette raison que le groupe socialiste propose une solution peu coûteuse sur le moyen-long terme qui est déjà la norme pour les séances plénières du CG mais aussi usuelle dans diverses commissions du législatif cantonal. Premièrement, lors de la constitutive de la Commission, à l'interne de celle-ci, les membres décident de la personne responsable du PV, du tournus si nécessaire, mais aussi du contenu dudit PV décisionnel, teneur des débats ou mots à mots. Deuxièmement, il devrait être établi lors de cette même constitutive un canevas pour la tenue du PV. Troisièmement, nous proposons que l'administration, via la demande du Bureau du CG, mette à disposition un système d'enregistrement. Ceci servirait à la rédaction du PV a posteriori de la séance. Cela permet ainsi donc à toutes les personnes présentes dans la commission de participer activement aux débats. Les enregistrements seraient détruits à la suite de l'approbation du PV.

Intervention de Côme Vuille: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole dans l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, l'entrée en matière étant combattue, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. On vote sur l'entrée en matière, soit la nécessité de modifier le règlement actuel. Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent. Les abstentions. Merci.

L'entrée en matière est acceptée par 29 oui, 10 non et 2 abstentions.

CONSEIL GENERAL

Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. La proposition du Bureau est composée de 2 paragraphes. J'ouvre donc la discussion sur le premier paragraphe. Je vous informe avoir reçu ce soir une proposition d'amendement du groupe PS Centre-Gauche. Je laisse donc un représentant du groupe la présenter.

8.4 Discussion de détail

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste Centre-Gauche. Mon collègue Patrick Oberson a exposé les faits, effectivement aucune des 2 variantes proposées, euh, ne nous conviennent finalement. Mais, avec un enregistrement, les euh, les dangers c'est-à-dire le fait qu'un commissaire ne puisse pas participer au débat ou ne puisse pas prendre le PV parce qu'il manque des choses, sont totalement, euh, enlevées et il n'y a plus de problèmes pour trouver à l'intérieur de la Commission un commissaire pouvant prendre ledit PV.

Je vous remercie.

Intervention de Côme Vuille: Votre amendement est un ajout : « ce dernier peut enregistrer la séance s'il le juge nécessaire. L'enregistrement serait alors conservé jusqu'à l'adoption du procès-verbal. » Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le premier paragraphe ?

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts. Le groupe, le groupe des Verts pardon, tient tout d'abord à remercier les différentes personnes qui se sont penchées sur cette question. Est d'avis que la première proposition, à savoir celle du Bureau, est préférable que les suivantes. Le groupe des Verts, en effet, n'est pas favorable à un enregistrement des séances, nous pensons bien évidemment que pour le bon déroulement des débats au sein des commissions pour que chacune et chacun puisse s'exprimer librement sans pression aucune et sans tension. Il est préférable que les séances ne soient pas enregistrées. Nous tenons également à rappeler que les séances dans les commissions ne sont pas aussi formelles qu'un plénum qui en plus est public. Donc la comparaison entre les séances enregistrées en plénum ou bien en Commission est à notre sens pas tout-à-fait exact. Pour ces raisons donc, le groupe des Verts soutient la proposition du Bureau. Merci.

Intervention de Côme Vuille: Merci, y a-t-il d'autres interventions toujours sur le premier paragraphe ?

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher. Je m'adresse en mon nom propre, mais par ma, mon expérience des 4 dernières années en tant que rapporteur de la Commission de Gestion, euh, pour vous dire que mon prédécesseur lui enregistrait les séances parce qu'il avait l'habitude, et il avait le temps de préparer et de faire les PV après les séances.

Ce n'était pas mon cas, allons, que j'avais pris l'habitude de le rédiger au fur et à mesure, c'était plus des PV décisionnels. A mon avis, de marquer ça dans le règlement est complètement inutile, il faut vraiment laisser ça à la liberté du rédacteur.

Intervention de Côme Vuille: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole, d'autres intervention toujours sur le premier paragraphe. Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote sur le premier paragraphe et je

CONSEIL GENERAL

remercie les scrutateurs de se lever. Je vous rappelle que la proposition du Bureau est prioritaire. Elle est opposée à la proposition PSCG qui vise un ajout. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition du Bureau se manifestent en levant la main. Ceux qui soutiennent l'amendement PSCG. Les abstentions.

Par 33 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, la proposition du Bureau est acceptée.

J'ouvre maintenant la discussion sur le deuxième paragraphe. Je vous informe avoir reçu avant ce soir un amendement du groupe PDC, je laisse un représentant du groupe le présenter.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour groupe PDC. Simplement revenir à la proposition prônée par la sous-commission du Bureau, à savoir ouvrir ça sur l'externe.

Intervention de Côte Vuille: La variante 2. Y a-t-il d'autres remarques, questions ou propositions d'amendement sur le deuxième paragraphe ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote sur le deuxième paragraphe, je remercie les scrutateurs de se lever.

La proposition du Bureau est prioritaire, elle est opposée à la proposition PDC, donc on a variante 1 contre variante 2 du rapport de la sous-délégation, pour que vous ayez le texte sous les yeux. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition du Bureau se manifestent en levant la main. Ceux qui soutiennent l'amendement PDC. Les abstentions.

Par 18 voix pour, 23 contre et 0 abstention, la proposition du PDC est acceptée.

La lecture de détail est terminée, j'ouvre maintenant le débat final si certains veulent s'exprimer. Oui M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Le groupe PLR est déçu de cette modification de loi. Bon on a perdu tous les amendements ce soir, en tout cas pour nous, donc une défaite de plus, une défaite de moins vous nous direz ça change pas grand-chose, mais c'est juste que là en fait, pour nous on touche un peu à l'essence même du Conseil, du Conseil général. C'est-à-dire que quand on est 9 personnes dans une Commission, on a des fonctions qui doivent être assumées par ces 9 personnes et pour nous c'est un problème de nommer une 10ème personne qui sera en plus externe. Ces commissions créées, ex nihilo, un service parlementaire et communal, et puis on est d'avis que vu quand même notre commune est importante pour nous, on n'en a pas besoin, une personne sur 9 peut faire ce travail. Alors après, vous nous direz oui mais il y a un ordre de priorité mais c'est d'abord le Conseil, la Commission qui organise et puis ensuite, si vraiment il y a personne, on peut. Mais pour nous, c'est vraiment un problème et on souhaitait quand même vous le relever ce soir.

Et donc c'est pour ça que nous la prochaine législature, donc on proposera une diminution des vacations, euh, pour les commissions si ce cas-là doit se présenter. Pour nous, ce n'est pas juste qu'une personne, si les 9 n'ont pas réussi à se mettre d'accord, ont pas réussi à trouver quelqu'un, c'est pas juste qu'ils soient payés comme si une de leurs neuf personnes avaient assumé cette tâche de PV. Donc, pour nous, on va devoir trouver une solution pour compenser en fait ce supplément financier qui viendra parce qu'on va bien engager quelqu'un qu'on devra payer, on devra peut-être payer des cotisations sociales, on verra comment ça va s'organiser, sous forme de contrat de mandat, contrat de travail.

Mais pour nous la situation actuelle, elle n'est pas tenable donc on proposera en tout cas la prochaine législature. Donc voilà.

Intervention de Côte Vuille: Merci, Monsieur Gaillard.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gaillard David: David Gaillard, pour le groupe PDC. Ce que nous avons eu, comme je l'avais demandé au début avec cette proposition, c'était une proposition pleine de bon sens. Donc, je suis heureux d'entendre ce soir que certains partis politiques sont prêts à engager des personnes pour faire ce travail. Ça ne veut pas dire qu'on va prendre des gens de l'extérieur, ça veut dire que si personne ne se présente, on va pouvoir prendre des gens d'extérieur. Donc, c'est juste quelque chose qui est plein de bon sens. On a entendu ce soir, il y a plein de gens qui vont se présenter, il y a plein de gens qui seront à disposition. Les chefs de groupe vont motiver leurs troupes pour faire leur travail.

Le secret professionnel ne permet pas de dire ce qui se passe dans les commissions, mais je suis certain maintenant qu'on aura l'outil idéal pour travailler. Merci à tous.

Intervention de Côme Vuille: Merci. Y a-t-il encore des interventions ? Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, de nouveau un peu en mon nom personnel. Il est vrai que cela reste une tâche ingrate, hein, le rapporteur de la Commission de Gestion. C'est souvent, ça marche avec la bonne volonté des gens dans le cas de la Commission de Gestion, c'était finalement la bonne volonté que j'ai acceptée sous certaines conditions de procéder à ces 4 années. Je profite de remercier le Président de la Commission de Gestion, qui a rédigé lui les rapports qui nous ont accompagné ces années. J'aurais personnellement pas eu le temps simplement de rédiger, étant bien occupé avec mes entreprises. Donc, j'ai un avis qui est très partagé sur la question. C'est ingrat. Je pense que c'est aussi un tournus politique comme les présidences, elles doivent avoir un certain tournus dans les partis. Je pense que la position de rapporteur, pas forcément la Commission de Gestion mais dans les autres commissions, doivent aussi l'être. C'est vrai que par contre, quand vous êtes 4 ans à la Commission de Gestion à devoir prendre les PV, bah ça gâche un petit peu le débat par rapport à votre travail, c'est-à-dire que vous devez un petit peu prendre des notes au fur et à mesure et pouvoir rédiger des PV en même temps. Donc moi j'ai vraiment un avis partagé. Je pense que c'est plutôt quelque chose qui se tient à la Commission de Gestion d'avoir quelqu'un pour prendre les PV, ça me paraît quelque chose peut-être de bien par contre, pas forcément dans d'autres commissions qui siègent une ou deux fois pendant l'année ou dans des commissions spéciales.

Donc, c'est plutôt un appel pour le futur que dans ces petites commissions qui sont ponctuelles, que vraiment il y ait une personne sur les neuf qui, pas se sacrifie, mais simplement qui fait preuve de bon sens et qui donne un petit peu plus son temps que les autres pour pouvoir rédiger ces rapports. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Juste deux points. Donc on est toujours au débat final. Je dis par rapport à ceux qui s'expriment sur la décision finale. Il y a encore un vote final sur cette modification qui doit intervenir et concernant les indemnités effectivement c'est la compétence de la nouvelle législature de se prononcer de toute façon sur les indemnités au début de la législature. Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Je reviens sur ce vote et je vous en remercie d'ailleurs. Alors le but ce n'est pas de prendre quelqu'un de l'extérieur, c'est vraiment la solution finale. Alors si on prend dans l'ordre effectivement le mieux et c'est ce qu'on souhaite, c'est quelqu'un qui prend le PV au sein de la Commission. Si on ne trouve personne au sein du Conseil général et vraiment en dernier recours, comme bouée de secours, on peut prendre quelqu'un à l'extérieur du Conseil général.

CONSEIL GENERAL

Ce n'est pas ce que l'on souhaite, c'est la solution qu'on nous donne si on n'a pas d'autre solution. Voilà, c'est clair que si quelqu'un se dévoue au niveau de la Commission c'est bien au pire Conseil général et pis vraiment en dernier recours, on va à l'extérieur, mais voilà on nous donne une solution au cas où on en a besoin.

8.5 Vote final

Intervention de Côme Vuille: Y a-t-il encore des interventions dans ce débat final ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de passer au vote final. Je remercie les scrutateurs de se lever. Donc, nous votons sur le fait d'approuver la modification du règlement du Conseil général. Qu'elle résulte bien entendu de nos débats. Les Conseillers généraux qui approuvent la modification du règlement du Conseil général telle qu'elle ressort de nos débats, le font par main levée. Merci. Ceux qui la refusent. Merci. Des abstentions.

Par 23 oui, 17 non et une abstention, la modification du Règlement du Conseil général est acceptée et nous passons au point 9 de l'ordre du jour, à savoir les informations du Conseil municipal. Je passe la parole au Conseil municipal.

9. Informations du Conseil municipal

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux, pour le Conseil municipal. Alors je vais vous donner une information, bon je ne sais pas si c'est encore une information ou plutôt une news, puisque les informations fuient du Conseil, malheureusement. Donc on a les créateurs de la plateforme local19.ch qui nous ont approché afin de nous proposer leur services afin de proposer à la population et surtout à notre économie locale une solution de bons d'achats par le biais de plateformes.

Le Conseil communal a étudié cette solution et a décidé d'aller de l'avant en proposant déjà cette année une action qui pourrait durer jusqu'à la mi-janvier, c'est déjà une décision de base. En fait, le but c'est que les gens puissent sur cette plateforme accéder à des offres auprès de nos commerçants de la commune et grâce en fait à cette plateforme on peut obtenir des bons et donc il y a 10% qui va sur un rabais pour l'acheteur et 10% encore en plus pour celui qui vend le bon. Donc après les bons d'une valeur de 500 francs maximum peuvent être acceptés par personne et par entreprise. C'est un peu une volonté du Conseil d'essayer déjà cette année de trouver une solution surtout par rapport à cette pandémie et surtout de trouver une action pendant ces fêtes, de pouvoir forcer les gens ou plutôt de proposer aux gens de pouvoir déjà acheter local au lieu d'acheter sur internet auprès de grandes usines. C'est vraiment le but, donc on est parti, le Conseil, dans ce sens-là d'une offre jusqu'à la mi-janvier.

Merci à vous.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, pour la Municipalité. J'ai aussi une deuxième info. A l'instar de la police, nous avons signé une convention de partenariat et de collaboration, donc avec les 3 autres communes de Monthey, Massongex et Vérossaz. Nous allons également signer une convention avec les 3 autres communes pour le service du feu. Cette convention règle les prestations déployées, les contre-prestations, les missions, le fonctionnement, l'organisation opérationnelle et administrative, l'aspect financier tel que le budget, les investissements, les dépenses, les recettes et enfin la validité. Ceci entraîne que le règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels que vous avez validé lors de la séance du Conseil général du 14 octobre 2019 sera épuré des éléments repris dans la convention.

CONSEIL GENERAL

Ce règlement est actuellement bloqué auprès des instances cantonales. Nous avons le ferme espoir qu'il entrera en vigueur lors de l'entrée du nouveau corps dans la nouvelle caserne, merci.

Intervention de Buttet Yannick: Pour clore les infos du Conseil municipal, la séance constitutive du Conseil général de la prochaine législature aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à 19 heures 30, pour celles et ceux qui sont concernés, vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date.

10. Questions

Intervention de Côme Vuille: Merci. Nous arrivons donc au point 10 de l'ordre du jour :les questions. Je passe d'abord la parole au Conseil municipal, s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments. Ce n'est pas le cas.

Donc, je passe maintenant la parole à l'assemblée pour des questions. M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, PLR. Donc c'était une petite question qui concerne, il y avait un média en ligne sur le Chablais qui s'appelait la Voix du Chablais qui devait, qui avait un projet d'être créé, on a appris dans la presse que finalement ce projet n'allez pas voir le jour.

Ce projet demandait notamment une participation des communes. Est-ce que la commune de Collombey-Muraz a été approchée ?

Intervention de Vuille Côme : Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, volontiers. Alors oui, notre commune a été approchée évidemment, comme les principales communes du Chablais, et ensuite c'est Chablais Région avec son comité ou par son comité qui a traité ce dossier. Donc il y a différents médias qui s'intéressaient au Chablais valaisan et vaudois, ce que le constat a été fait dans l'ensemble des communes que l'impact médiatique ou plutôt la couverture médiatique sur le Chablais était déficitaire et qu'il y avait la nécessité d'avoir un média dédié au Chablais en tout cas qui soit axé principalement sur la région chablaisienne. Alors il y avait des offres qui étaient faites par 24 heures, Tamedia via 24 heures, par Le Nouvelliste, des offres indépendantes comme celle à laquelle vous avez fait allusion et d'autres encore qui nous ont été faites. Et puis il s'avérait que l'offre qui aujourd'hui ressort la plus forte si j'ose dire c'est l'offre de Tamedia, parce que cette offre-là ne demande pas de contribution aux communes.

Ce qui est important à relever, c'est que les communes, autant valaisannes que vaudoises, souhaitaient ou imposaient que ce soit du côté valaisan ou vaudois la couverture des deux côtés du Rhône. Parce que vous imaginez bien que Le Nouvelliste était plus axé sur le côté valaisan que le 24 heures, qui est un média plutôt du côté vaudois et là, présidents et syndicats se sont mis d'accord pour dire qu'une offre qui pourrait être acceptée, c'est une offre qui couvrirait l'ensemble des communes chablaisiennes.

Aujourd'hui, vous avez entendu ça aussi dans les médias, cette offre qui ne demande pas d'argent aux communes est lancée aujourd'hui. Donc c'est une activité indépendante, une offre indépendante des communes et ils attendent un soutien indirect, s'il y a des publications officielles, donc c'est ce qui a été dit, mais aujourd'hui il n'y a aucun engagement qui a été pris des communes ni valaisannes ni vaudoises par rapport à cette offre-là. Puis Le Nouvelliste n'a pas encore jeté l'éponge, ils ont confirmé une nouvelle fois leur offre et d'autres offres également, il y a que la Voix du Chablais, par Fabrice Zwahlen, qui était

CONSEIL GENERAL

assez seule, qui avait une offre intéressante mais qui était assez seule dans cette aventure, qui aujourd'hui a été abandonnée.

Intervention de Vuille Côme : Merci. D'autres questions ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod, pour Les Verts. Dans le journal communal traitant du bilan 2017-2020, nous pouvons lire dans la rubrique « Energie environnement » , sous objectifs, poursuivre le contrôle de la zone industrielle Reutet-Bovéry au point de vue environnemental et organisationnel.

Est-ce qu'un rapport a été fait en ce qui concerne l'aspect environnemental et si oui, pourrions-nous avoir un exemplaire de ce rapport ?

Intervention de Vuille Côme : Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Buttet Yannick: En fait c'est un tout. C'est à chaque fois un tout, ces contrôles. C'était une volonté du Conseil. Vous rappelez probablement de rendre notre zone industrielle plus attractive, même si ça reste une zone industrielle, ce ne sera jamais une zone verte dans laquelle on imagine uniquement aller se balader se promener, une zone dans laquelle on veut des activités économiques. A chaque fois, c'est des rapports qui sont internes aux commissions et qui traitent en même temps des aspects d'aménagement du territoire, de sécurité, d'environnement et s'il y a des mesures à prendre, les mesures sont prises, ça peut être de tout type.

Donc là, il n'y a pas de rapport environnemental à proprement parler. Mais on pourrait imaginer peut-être par la suite avoir un rapport environnemental global. Après, il y aura aussi des questions, c'e n'est pas une excuse, à chaque fois hein, mais de protection des données, par rapport à des entreprises particulières. Mais on peut imaginer à l'avenir, avoir un rapport environnemental global sur la situation dans la zone industrielle, qui n'est pas si dramatique que ce qu'on peut imaginer ou qui s'est nettement améliorée suite aux pressions qui ont été faites par le Conseil municipal.

Intervention de Côme Vuille: Merci. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

11. Divers

Intervention de Vuille Côme : J'ouvre donc le point 11 : divers. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Cher public, Mesdames et Messieurs les nouveaux élus également. Je prends la parole une dernière fois au nom du groupe PLR pour tirer, pour dire quelques mots en cette fin de législature en tout cas pour le groupe PLR. Je vais vous faire quelques constats généraux. Notre groupe tire un bilan globalement positif de cette législature et du fonctionnement de ce Conseil général. De l'avis des conseillers généraux présents depuis les débuts du Conseil général, cette législature a su peut-être gommer les erreurs de jeunesse du premier Conseil général. L'atmosphère a été généralement apaisée et les discussions étaient généralement respectueuses. La répartition des présidences et vice-présidences des commissions, des postes de

CONSEIL GENERAL

rapporteurs également au sein du Bureau était équitable entre les groupes politiques, cette répartition équitable est salubre. Les réflexions ont été fructueuses suite au dépôt d'interventions parlementaires, le groupe PLR a le sentiment que nombre d'objets ont pu être portés sur la table du Conseil municipal et il y a répondu.

Nous avons dû battre malheureusement un record cantonal avec 2 référendums aboutis, acceptés par le peuple contre l'avis du Conseil municipal et, bien entendu, l'avis du Conseil général. Ça fait jamais plaisir de se faire désavouer nettement dans les urnes. Donc en tout cas de l'avis du groupe PLR, cela doit être un signal, ça qu'on en tienne de plus en plus, donc, plus de l'avis des minorités qui peuvent s'exprimer au sein de ce Conseil général, éventuellement utiliser l'outil du référendum facultatif et pourrait, ce serait un encouragement en tout cas, tenir compte de l'avis de ces minorités, au risque d'avoir un référendum qui est lancé et de voir le projet qui coule dans les urnes. À titre très personnel, je suis très satisfait du travail qui a été fait par tous les Conseillers généraux. J'ai quand même à regret de voir partir certains Conseillers généraux de ce Conseil.

Donc, je souhaite bonne continuation aux conseillers généraux sur le départ et également bonne chance aux nouveaux. Aussi un remerciement particulier aux Conseillers municipaux et à leur Président et au Président de commune, Monsieur Yannick Buttet, pour le travail effectué pendant de nombreuses années et pour son engagement dans la vie publique. Nous n'étions pas toujours d'accord sur de nombreux sujets d'ailleurs. Je vais me tourner un peu pour être plus poli. Mais nous saluons et le reconnaissons toujours, la passion et la volonté de Monsieur Buttet. J'ai notamment beaucoup apprécié les propos que tu as tenus quand tu avais fait une présentation au PDC Crans-Montana où tu avais présenté le Conseil général, et dans cette présentation, tu avais bien expliqué le fonctionnement d'un Conseil général et tu avais clairement défendu cette vision-là et je trouve que c'était une vision que je partage, en tout cas le rôle du Conseil général doit être un organe complémentaire, un organe critique, un organe législatif, mais qui fonctionne parallèlement au Conseil municipal et je te reconnais aussi d'avoir partagé cette vision-là. Donc merci à toi, Yannick et bonne continuation.

Merci également en tout cas au Bureau, à Marie, à Guillaume et au Président Côme Vuille, pour la tenue des débats et le respect du règlement. Donc le groupe PLR a un présent pour vous, donc Hervé c'est ton moment. Merci beaucoup Côme.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Birbaum pour vos propos. Y a-t-il d'autres divers ? Oui, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Je parle en mon nom personnel. Donc, ça fait 8 ans que j'ai siégé, enfin depuis 8 ans que je siége ici dans le temps, le législatif.

Je vais tourner une page, mais c'est vrai que la politique, ce n'est pas toujours simple, mais par contre, il y a quelque chose que je pourrai retenir, c'est que j'ai rencontré de belles personnes. Je vous remercie, je vous souhaite un joyeux Noël et des belles fêtes de fin d'année.

Intervention de Côme Vuille: Merci Madame Cretton. Y a-t-il d'autres divers ?

Ce n'est pas le cas, avant de clore cette séance, et donc cette législature, je tiens ici à vous adresser quelques mots.

J'aimerais tout d'abord remercier l'engagement de tous les Conseillers généraux durant cette législature. En effet, c'est grâce à vos interventions, questions, amendements, prises de parole et autres que notre législatif remplit son rôle démocratique de premier pouvoir et c'est par votre travail que la confiance que

CONSEIL GENERAL

les électeurs ont placée en chacun d'entre nous, se manifeste. Au vu de nos nombreux débats nourris, du nombre d'interventions déposées et des décisions prises au cours de cette législature, je crois pouvoir dire ce soir que le Conseil général de Collombey-Muraz est vivant et fonctionne à satisfaction. Et en tant que Président, j'en suis fier. Un grand merci aux Conseillers généraux qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont malheureusement pas été réélus pour la prochaine période. Bon vent dans vos différentes activités et j'espère que vous garderez votre passion de l'engagement public. Je souhaite un plaisir nouveau ou renouvelé aux Conseillers généraux élus pour la prochaine période. Je tiens ici à remercier également tous les Conseillers municipaux pour leur collaboration avec le Conseil général et les échanges que nous avons pu avoir dans le souci commun de l'intérêt de la collectivité.

Merci en particulier au Président Yannick Buttet, avec qui nous avons souvent eu l'occasion d'échanger en particulier dans les séances de Bureau. J'associe également à ces remerciements l'administration communale, pour divers travaux dans l'ombre qui ont facilité nos débats et qui vont de la mise en place de la salle, à la tenue à jour de notre page du site internet, du site internet communal. Un merci particulier à Laurent Monnet que j'ai souvent dérangé par téléphone ou par mail.

J'aimerais remercier tous mes collègues du Bureau pour leur travail et la bonne collaboration qui a régné dans nos séances, toujours courtes et efficaces, un merci particulier aux chefs de groupe avec qui j'ai pu également souvent échanger, par exemple sur des points formels, dans la confiance réciproque, pour que nos débats soient le plus fluides possible. Merci au Vice-Président, Monsieur Guillaume Vanay, pour m'avoir assisté dans ma tâche durant ces 4 ans. Et enfin, je tiens à adresser un grand merci à la personne avec qui j'ai le plus collaboré durant cette période, la Secrétaire du Conseil général, Marie Fracheboud, un grand merci pour ta patience, ton dévouement et ton immense travail et ta bonne humeur, et bon vent dans ton nouveau mandat. Je crois qu'on peut l'applaudir.

Elle m'a demandé quand même de vous rappeler de lui envoyer vos prises de parole de ce soir rapidement.

Et enfin, je tiens ici à vous dire que j'ai eu énormément de plaisir à assumer le poste de Président du Conseil général durant ces 4 ans. J'espère avoir été à la hauteur de la confiance que vous m'avez accordée lors de mon élection. Je tiens à m'excuser si j'ai été parfois trop formaliste ou trop peu selon vos points de vue. J'ai toujours eu à coeur de garantir que nos débats puissent se dérouler dans les règles et dans le respect pour que toutes les opinions puissent s'exprimer dans ce cadre commun. Voilà, je clos la séance plénière du Conseil général. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et bon vent au Conseil général de Collombey-Muraz, 2021-2024 ! Bonne soirée.